



# Compte rendu provisoire

Quatre-vingt-neuvième session, Genève, 2001

## Huitième séance

Mercredi 13 juin 2001, 10 heures

Présidence de M. Parrot et de M. Donato

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ET RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:  
DISCUSSION (suite)

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT (M. PARROT)  
— Nous allons poursuivre la discussion du rapport du Président du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général.

*Original anglais:* M. AHMAD (*délégué des travailleurs, Pakistan*) — Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux, au nom des travailleurs du Pakistan et en mon propre nom, permettez-moi de féliciter sincèrement M<sup>me</sup> A. Sto. Tomas qui a été élue à la présidence de cette session de la Conférence et de féliciter les vice-présidents, dont M. Parrot, qui représente le groupe des travailleurs à l'occasion de cette session historique, et qui a maintenant l'honneur de présider la séance.

Je saisis cette occasion pour transmettre les vœux de succès et le salut fraternel des travailleurs du Pakistan à tous les participants à cette session. Qu'il ne soit aussi permis d'exprimer notre vive reconnaissance pour le travail accompli par le Conseil d'administration et pour son rapport qui a été présenté par M. Nunes Amorim, et de saluer Lord Brett pour son dévouement et M. Dan Cunniah, secrétaire du groupe des travailleurs.

Le Directeur général du BIT, M. Somavía, nous a présenté un rapport stimulant intitulé *Réduire le déficit de travail décent* — un défi mondial. Il a souligné avec pertinence l'importance du travail non seulement comme moyen de subsistance, mais aussi comme choix personnel et comme moyen d'assurer le bien-être des familles et la stabilité sociale. Il a mis l'accent sur la nécessité du travail décent au vu de son déficit mondial, au vu des perspectives d'emploi, de l'insuffisance de la protection sociale, du déni des droits des travailleurs et du manque de dialogue social. Citons quelques chiffres éloquentes à cet égard: selon le *Rapport sur l'emploi dans le monde*, environ 1,2 milliard de personnes, soit plus de 20 pour cent de la population mondiale, vivent dans la pauvreté absolue, avec moins d'un dollar par jour. Environ 3 milliards de personnes sont au chômage ou n'ont pas de revenus suffisants pour éviter la pauvreté à leur famille. Deux cent cinquante millions d'enfants travaillent dans le monde. Trois mille personnes meurent chaque jour des suites d'un accident du travail. Dans la plupart des pays à faible revenu, le système officiel des retraites ne couvre qu'une partie infime de la population concernée.

Le rapport du Directeur général relève que deux pays sur cinq ont des problèmes graves en matière de

liberté d'association. L'objectif du travail décent implique une forte volonté politique de la part des décideurs politiques nationaux, implique la transparence et le développement de la démocratie dans la gestion des ressources humaines, qui doivent être dotées des compétences et des connaissances nécessaires. Il faut aussi garantir l'accès à la technologie, aux fins du développement national, agricole et industriel, éliminer les systèmes féodaux, mettre en place des mesures spéciales en faveur des femmes et des enfants, développer la participation dans les relations professionnelles en ce qui concerne les droits fondamentaux des travailleurs, augmenter la productivité, promouvoir le bien-être des travailleurs en leur assurant un filet de sécurité, notamment dans le cadre de la restructuration et de la privatisation des services publics imposées par le FMI et la Banque mondiale, reconnaître que la dignité se fonde sur le travail et non sur la fortune et parvenir à l'autosuffisance de nos sociétés.

Il est également nécessaire de lutter contre l'élargissement du fossé en matière de PIB par habitant entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres. En effet, l'on constate que cet écart est passé d'un rapport de 1 à 14 en 1960 à un rapport de 1 à 34 en 1998. Les institutions financières internationales, dont le FMI et la Banque mondiale se sont rendues responsables de l'augmentation de la pauvreté dans les pays en développement, au lieu de l'avoir combattue. Le coût élevé de la restructuration des services publics ne cesse de raviver les tensions. Les institutions financières internationales, ainsi que les pays développés, doivent s'efforcer de réduire ce fossé entre pays riches et pays pauvres, soulager ces derniers de la dette, apporter une aide publique au développement à hauteur des engagements pris lors du Sommet social de Copenhague, lever les obstacles au commerce dont souffrent les pays en développement, assurer le transfert des technologies, réduire le fossé numérique contre les nantis et les démunis de la technologie, garantir un filet de sécurité pour les travailleurs et soutenir les priorités de l'OIT afin de fournir un travail décent pour tous. La Déclaration de Philadelphie stipule d'ailleurs à juste titre que «la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous».

Au Pakistan, nous avons créé une organisation centrale, la Confédération des travailleurs du Pakistan, pour renforcer la lutte concertée des travailleurs pour la justice sociale, la dignité au travail et défense de leurs droits fondamentaux, afin de promouvoir le travail décent dans notre société.

Nous sommes reconnaissants au Directeur général pour ses efforts en faveur du rétablissement des droits syndicaux dans la plus grande entreprise publique du

Pakistan. Le gouvernement du Pakistan a rétabli ces droits, levé les restrictions et organisé une consultation nationale qui s'est déroulée pacifiquement. Cependant nous appelons le gouvernement à rendre la législation du travail conforme à ses obligations internationales, en levant les restrictions imposées à l'exercice des droits syndicaux dans les secteurs du chemin de fer, de la poste et des banques. Nous sommes préoccupés par la nouvelle de la suspension des droits syndicaux dans la compagnie aérienne *Pakistan International Airlines*. Nous appelons instamment le gouvernement à lever ces restrictions injustes et à respecter ce principe fondamental qu'est le droit d'association, à développer la participation dans la solution des conflits sociaux en ce qui concerne la création d'un filet de sécurité pour les travailleurs. Nous l'appelons à réexaminer le projet de restructuration du secteur public et des banques nationalisées en renforçant le dialogue entre les représentants des syndicats et la *United Bank*, dont les travailleurs sont menacés de licenciement. Notre organisation a tenu des discussions concrètes avec le gouvernement et nous espérons que celui-ci tiendra ses engagements concernant l'organisation d'une Conférence tripartite nationale en juillet 2001.

Notre organisation a joué un rôle important dans le développement des technologies de l'information et dans la création d'établissements éducatifs à l'intention des enfants des travailleurs, par des négociations entre le gouvernement et le Fonds national de protection sociale des travailleurs, ainsi qu'au moyen de négociations collectives menées avec différents employeurs et par l'intermédiaire du Programme national de développement des compétences. Notre organisation a également créé plusieurs établissements de formation à l'informatique, en ouvrant des centres dans l'ensemble du pays à l'intention des enfants des membres des syndicats, dont le fonctionnement repose sur la solidarité, afin de préparer les générations montantes à affronter les défis du nouveau millénaire avec une formation solide.

Nous exprimons également notre reconnaissance aux services du BIT qui s'occupent des normes de sécurité et de santé, de l'emploi, des migrations, de l'égalité, du dialogue social et du VIH/SIDA, au Centre international de formation à Turin, à l'Institut international d'études sociales, au Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique et au bureau de l'OIT à Islamabad. Nous insistons pour que les programmes destinés aux organisations de travailleurs dans le cadre de ces organismes se voient allouer davantage de ressources, en particulier pour promouvoir les objectifs et les idéaux de l'OIT.

Nous souhaitons le succès de cette session de la Conférence qui doit délibérer de sujets importants, à savoir la sécurité sociale, la promotion des coopératives, la sécurité dans l'agriculture et l'application des conventions de l'OIT, pour assurer un avenir meilleur aux travailleurs et travailleuses et à toute l'humanité. Nous souhaitons plein succès au Directeur général, Juan Somavia, et à toute son équipe, ainsi qu'aux délégations tripartites, dans leur noble tâche de promouvoir l'idéal du travail décent dans notre société, pour les hommes et pour les femmes, pour les jeunes et pour les anciens.

*Original portugais: M. PITRA NETO (ministre de l'Administration publique, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Angola) — C'est avec un plaisir justifié*

qu'au nom du gouvernement de la République d'Angola, nous participons à cette session de la Conférence internationale du Travail, pour une fois de plus joindre notre voix et notre engagement à ceux de tous les gouvernements et acteurs économiques et sociaux qui luttent conformément aux idéaux de cette Organisation afin de mettre sur pied des sociétés plus développées, où règne une plus grande justice sociale, dans un monde plus prévisible, stable et solidaire.

Nous aimerions d'ores et déjà féliciter la Présidente de son élection, ainsi que le Directeur général du BIT et ses collaborateurs pour le travail accompli pour réajuster et relancer notre Organisation, en essayant de la placer à la hauteur des défis et des incertitudes que comporte notre époque.

La mondialisation, en tant que processus d'influence et de coopération interactive, est aujourd'hui une tendance historique qui avance de façon inexorable et qui présente certains aspects positifs même si sa configuration et ses effets sont parfois sujets à caution.

La combinaison appropriée des intérêts de chaque Etat et des impératifs divers de la mondialisation, la qualification de nos institutions, l'investissement permanent et massif dans le domaine de l'éducation, l'adoption de politiques actives de l'emploi et de la formation destinées à la population active nationale, et la création de partenariats régionaux efficaces constituent certaines des tâches à accomplir pour rendre utile et bénéfique d'une manière générale cette nouvelle configuration du monde, dans l'intérêt de tous ceux qui y vivent.

Il revient aux Etats et aux sociétés de faire en sorte que le citoyen soit le sujet et l'artisan de ses principes et de ses droits, de ses obligations et de ses responsabilités. Les Etats et les sociétés doivent considérer comme des aspects cruciaux la légitimité électorale des institutions, la stabilité sociale, l'éducation en tant que préalable essentiel à un meilleur exercice de la liberté, la satisfaction du droit à l'emploi, ces principes étant nécessaires au développement.

La République d'Angola est aujourd'hui plus proche de la stabilité, avec une certaine cohésion des peuples qui la constituent. Elle entame une nouvelle étape de paix qui se consolide, de démocratie qui mûrit et de reconstruction économique, productive et sociale qui s'impose comme urgente et nécessaire.

Les efforts du gouvernement dans les domaines de la formation professionnelle des politiques actives de l'emploi et des relations de travail ont été constants, malgré les terribles conséquences de la guerre brutale que l'ennemi de la paix et de la démocratie, qui est heureusement en décadence inévitable, a menée contre le peuple angolais.

Aujourd'hui, la société angolaise dispose d'un certain nombre d'instruments juridiques fondamentaux, tels que la législation générale sur travail et les lois sur la sécurité sociale, en cours d'ajustement, la formation professionnelle, l'hygiène, la sécurité et la santé au travail.

Malgré nos limites et un certain nombre d'avatars, nous avons mis sur pied un réseau de centres de formation professionnelle et d'agences pour l'emploi dans tous les chefs-lieux de province et dans quelques municipalités du pays.

Nous avons donné un nouvel élan aux mécanismes et aux structures de dialogue social par le biais de différents organismes tripartites, tels que le Conseil national de concertation sociale, la Commission consultative pour l'emploi, la Commission du travail pour

l'OIT, le Conseil national pour la formation professionnelle, le Conseil national de la sécurité sociale et la commission nationale de prévention pour l'hygiène, la sécurité et la santé au travail, qui est en passe d'être constituée.

De la même façon, nous avons déjà ratifié plus de 30 conventions adoptées par l'OIT dont les conventions nos 87, 138 et 182.

Nous sommes intimement convaincus que sans institutions compétentes et efficaces qui agissent sur des marchés stables et dynamiques, il sera extrêmement difficile d'instaurer la justice, la solidarité, la cohésion sociale et le développement.

Ces réalisations seront toujours entachées d'incertitudes si elles ne sont pas le fruit d'un processus systématique de participation sérieuse et active et d'un engagement avisé dans le cadre des valeurs modernes de la démocratie, de la primauté du droit et des aspirations légitimes des citoyens.

Le gouvernement d'Angola exprime aujourd'hui sa reconnaissance à l'Organisation internationale du Travail et aux gouvernements amis qui lui ont apporté un appui décisif lors de la mise en œuvre de projets dans les domaines de la création d'emplois, de la sécurité sociale et du dialogue social.

La reconstruction économique et sociale de l'Angola comporte des défis immenses et des tâches gigantesques. Nous sommes convaincus que nous pourrions continuer à compter sur l'appui et la solidarité de cette Organisation et de toutes les forces du bien dans l'action engagée en faveur de la stabilité et de la croissance de l'Angola, ce qui nous permettra d'apporter à ce pays la paix, la fraternité et le développement auquel nous aspirons et que nous entendons construire pour toutes les Angolaises et tous les Angolais.

*Original anglais: M<sup>me</sup> COLETTI (déléguée des travailleurs, Italie)* — Comme bien d'autres délégués, j'aimerais commencer par dire que j'approuve le choix du Directeur général qui a décidé de concentrer son rapport pour cette Conférence sur le déficit de travail décent. C'est tout à fait approprié. Le travail décent est le modèle qui guide tous les domaines d'action de l'OIT selon un consensus tripartite.

Il est indispensable que notre compréhension commune de cette notion soit claire. Le Directeur général nous rappelle à juste titre que ce n'est pas une nouvelle idée. Depuis la fondation de l'OIT, on la retrouve au cœur même de son mandat, énoncé dans la Déclaration de Philadelphie.

En 1998, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail a reconnu l'obligation de tous les Etats Membres d'assurer le respect, dans la pratique, des droits exprimés dans les conventions fondamentales.

Malheureusement, les rapports globaux établis en vertu du suivi de la Déclaration montre, preuves alarmantes à l'appui, que ces droits sont bafoués, particulièrement dans la mesure où le déni de la liberté syndicale et du droit de négociation collective continue à priver les travailleurs des conditions nécessaires pour avoir un emploi décent.

Il est donc indispensable que la promotion de ces droits figure dans toutes les initiatives de l'OIT à l'appui des politiques de création d'emplois. Dans une économie mondialisée où les inégalités sont croissantes entre les pays et au sein des pays, le but de l'OIT d'assurer le travail décent des femmes et des hommes

peut paraître ambitieux. Toutefois, les mandats de l'OIT ne peuvent pas et ne doivent pas croire que pour atteindre cet objectif, il faut établir deux volets distincts: l'emploi d'abord et des conditions décentes plus tard. D'aucuns pourraient penser que cette démarche serait plus raisonnable. Au contraire, cela pourrait saper l'objectif de travail décent.

Nous sommes tous conscients de ce que l'exercice du droit de s'organiser et de négocier collectivement dépend en pratique de la situation respective de chaque pays. Toutefois, on ne peut pas et on ne doit pas confondre cet état de fait avec le déni de ces droits.

Je constate avec plaisir que le Directeur général a réaffirmé que ces droits et les principes qui les sous-tendent sont valables partout. Je me félicite également de ce que le travail décent soit considéré, sans ambiguïté, comme un élément nécessaire au programme de développement.

L'intérêt porté aux dividendes économiques du travail décent me semble approprié. L'OIT est la seule institution en mesure de donner à la communauté internationale et aux pays individuels les instruments nécessaires au développement. C'est le cas particulièrement dans les pays en développement. On estime en effet que 27 millions de travailleurs travaillent dans des zones franches d'exportation, dans le monde entier, dans des conditions de travail qui ne sont certainement pas un exemple de travail décent.

Un nombre croissant de travailleurs, dont le nombre est impossible à déterminer, sont dans des emplois totalement non protégés. Voilà une définition que je préfère à celle de secteur informel, qui me paraît dangereuse, car on a l'impression qu'il s'agit d'un autre secteur de production.

On estime que dans le monde entier 250 millions d'enfants travaillent au lieu d'aller à l'école. La priorité de l'OIT doit être de s'assurer que ces hommes, ces femmes et ces enfants puissent jouir de leurs droits fondamentaux. Si cela n'était pas notre option politique claire, notre programme de travail décent ne serait qu'un slogan pour attirer l'attention des médias.

A cet effet, la formation fournie par le Centre de formation à Turin est un outil précieux, et notamment ses programmes sur la promotion des normes fondamentales du travail, sur les droits de l'homme et sur la liberté syndicale; cette formation devrait être développée afin de mieux répondre aux besoins de formation des gouvernements, des employeurs et des travailleurs.

S'agissant de la transposition du paradigme de travail décent dans la pratique, je dirais simplement que le travail décent est possible, qu'il s'agit d'un objectif universel et accessible à tous et qu'il doit s'inscrire dans un cadre politique intégré.

Fournir des emplois de qualité doit être un objectif à atteindre et non pas une façon de redistribuer la pauvreté. Il est nécessaire d'avoir des stratégies ambitieuses afin de créer des emplois de qualité et assurer une croissance et un développement durables. L'accès au travail est certainement la meilleure manière de sortir de la pauvreté.

Toutefois, exercer un travail sans bénéficier de droits est la meilleure manière d'entrer dans la pauvreté, pour les individus comme pour les pays. Il est vrai que «Réduire le déficit de travail décent est la meilleure voie pour faire reculer la pauvreté et donner à l'économie mondiale une plus grande légitimité». C'est là que le rôle de l'OIT dans le système multilatéral est unique et indispensable.

Nous aurions besoin de voir des résultats plus concrets de la contribution de l'OIT à la définition du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CLSP). Au sujet de l'économie mondialisée, le Directeur général parle du débat animé autour des échanges commerciaux et des normes du travail.

J'aimerais revenir sur un aspect spécifique de ce débat controversé. Je ne doute pas de l'illégalité de l'utilisation des normes de travail à des fins protectionnistes. Je ne doute pas non plus de l'illégalité de leur déni à des fins de concurrence. Il est vrai que la promotion de meilleures conditions d'emploi pour les femmes et la protection de leurs droits sont devenues des objectifs communs à toutes les activités de l'OIT. Cependant, les résultats ne sont pas encore à la hauteur des espérances et il est indispensable de déployer de nouveaux efforts. Il faudrait lancer, de toute urgence, une campagne pour promouvoir la ratification universelle de la convention révisée et de la recommandation sur la protection de la maternité. Le rapport global qui fait l'objet d'une séance spéciale de cette assemblée parle cette année du travail forcé. Le Myanmar fournit encore un exemple intolérable de violation d'un droit de l'homme et d'un droit du travail fondamental.

J'aimerais conclure en rappelant à cette assemblée que si les mandats de l'OIT ne s'engagent pas de manière sincère à faire tout ce qu'ils peuvent et ce qu'ils doivent afin d'éradiquer ce crime de ce pays malheureux, la crédibilité de l'OIT comme leur propre crédibilité seront totalement sapées.

*Original anglais: M. MOUSHOUTTAS (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Chypre) — Le sujet du rapport du Directeur général a été bien choisi. Réduire le déficit de travail décent est un défi global qui appelle l'attention du monde entier. A notre époque de libéralisation du commerce, il devient de plus en plus difficile pour tout pays à lui seul, aussi grand, riche et puissant soit-il, de faire en sorte que tous ses habitants aient un travail décent.*

Il est largement reconnu que la mondialisation de l'industrie et du commerce a rendu la mise en œuvre des politiques socio-économiques nationales plus compliquée que par le passé.

Dans certains cas, elle en a même réduit l'efficacité. Nous sommes donc absolument d'accord avec l'observation du Directeur général lorsqu'il dit qu'une action internationale est indispensable pour lutter contre les problèmes les plus brûlants auxquels nos sociétés doivent faire face. Il est urgent de se pencher sur toute une série de problèmes qui résultent de ce déficit de travail décent: la pauvreté, le chômage, le sous-emploi, le déni des droits fondamentaux, les conditions de travail dangereuses, l'incertitude des revenus ainsi que l'absence des structures représentatives adéquates. La mondialisation entraîne une réorganisation presque permanente de l'industrie dans le monde entier. Cette réorganisation profite aussi bien aux consommateurs qu'à l'économie mais, en même temps cependant, la mondialisation accroît les inégalités et crée des frustrations silencieuses et des crises ouvertes dans diverses parties du monde. Cette situation met en danger la cohésion sociale dans tous les pays ainsi que la paix internationale et nous rappelle ce que dit la Déclaration de Philadelphie de 1944 à savoir que la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous. La coopération internationale est plus nécessaire que jamais. L'action de l'OIT,

par la promotion des normes sociales internationales, par le soutien accordé aux structures permettant le dialogue social, par la protection des droits fondamentaux et la fourniture d'informations et d'aide technique à ceux qui en ont besoin, revêt une importance vitale pour la promotion d'un travail décent pour tous et pour l'amélioration des conditions de vie des peuples du monde entier. Le Groupe de travail sur les dimensions sociales de la libéralisation du commerce international peut effectivement s'engager dans une nouvelle direction stratégique qui instillera les valeurs de l'OIT dans la nouvelle architecture économique mondiale. Comme l'ont reconnu les trois partis constituants du Conseil d'administration, ce groupe de travail est bien placé pour promouvoir une approche commune de l'OIT et de la communauté internationale pour traiter de l'interaction entre problèmes économiques et sociaux dans le cadre du processus de mondialisation.

Le Directeur général a souligné à très juste titre, dans son rapport, le rôle crucial du dialogue social pour le règlement des graves problèmes auxquels sont confrontés la société et le monde du travail. Chaque pays doit réexaminer le rôle de l'Etat dans les relations de travail afin de maintenir un équilibre des pouvoirs entre les travailleurs et les employeurs et pour favoriser le partenariat social plutôt que des relations conflictuelles.

Qui plus est, aux niveaux régional et international, le comportement des entreprises multinationales géantes devrait être régulé par une action concertée dans laquelle l'OIT doit jouer un rôle de premier plan. A Chypre, nous avons longtemps soutenu l'action internationale et la coopération tripartite, et le volontarisme dans les relations du travail. Nous avons ratifié toutes les conventions fondamentales visées dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail ainsi qu'un nombre appréciable d'autres conventions importantes. Chypre suit depuis longtemps les principes et les directives de l'OIT. Ils ont grandement contribué à la remarquable reprise qu'a connue son économie après le coup qu'elle a subi, suite à l'invasion par une puissance étrangère en 1974. Ces principes ont tracé la voie à l'instauration de bonnes relations de travail et favorisé le niveau d'emploi élevé et le faible taux de chômage que connaît notre pays. Nous nous appliquons à maintenir et à promouvoir un environnement micro-économique stable et un climat favorable pour les entreprises, tout en renforçant notre politique générale en matière de relations du travail et de protection des travailleurs dans le cadre des efforts que nous faisons pour harmoniser notre législation avec les pratiques de l'Union européenne. Cette approche nous aide également à pallier les effets de la mondialisation que nous éprouvons. Nous poursuivons ces objectifs dans le cadre d'une structure tripartite qui fonctionne avec succès, et nous sommes convaincus que le dialogue conduira aux meilleurs résultats possibles pour notre société. L'OIT, sur la base de la structure tripartite qu'elle a adoptée avec succès, devrait continuer à offrir un large éventail de services précieux à tous ses Membres et à promouvoir un nombre d'activités et de programmes divers afin de répondre à ces grands défis.

Nous félicitons le Directeur général pour son rapport stimulant et nous l'assurons que Chypre soutiendra fermement le Programme de travail décent établi il y a deux ans.

J'espère que la discussion générale sur la sécurité sociale qui se déroule actuellement fera franchir à ce programme de l'OIT un nouveau pas en avant. Cela peut être fait en élaborant une nouvelle vision pour l'OIT et ses mandants qui reflétera un ensemble de principes auxquels tous les Etats Membres peuvent souscrire. La sécurité sociale est un élément clé dans la vie des peuples. Elle doit être reconnue comme un droit humain fondamental. L'objectif que nous nous fixons doit être ambitieux et réalisable. Il doit nous conduire vers une société mondiale décente dans ce XXI<sup>e</sup> siècle. C'est sur cette note optimiste que je termine mon discours.

*Original allemand: M. RIESTER (ministre fédéral du Travail et des Affaires sociales, Allemagne)* — Il y a cinquante ans, la République fédérale d'Allemagne a été admise au sein de l'Organisation internationale du Travail. Cela mettait fin à l'absence allemande de l'OIT, qui dura près de dix-huit ans. Cette absence était due au régime hitlérien.

C'est pour moi l'occasion de revenir de manière reconnaissante sur cet événement. En effet, il n'allait pas de soi que l'Allemagne, six ans seulement après la fin d'une guerre qu'elle avait déclenchée, ait la possibilité de contribuer au sein de cette Organisation à la paix dans le monde. N'oublions pas que cette décision d'admettre l'Allemagne qui n'était pourtant pas incontestée avait été appuyée de manière très forte par le groupe des travailleurs.

Ces cinquante dernières années, nous avons contribué de toutes nos forces à donner à l'OIT un rôle important en faveur des travailleurs et de la justice sociale. J'en veux pour preuve deux exemples de notre engagement: le combat contre le travail des enfants et leur exploitation, dont nous avons parlé hier, et l'optique sociale des processus de réformes dans les anciens Etats socialistes.

Le titre de votre rapport, Monsieur le Directeur général, est un programme ambitieux. «Réduire le déficit de travail décent»: on pourrait également dire: «plus de travail décent». Ce concept de travail décent dont vous êtes l'auteur est également un moyen de regrouper sous un même concept toutes les activités classiques et le mandat de l'OIT.

Le rapport identifie plusieurs défis mondiaux: il y a trop peu de possibilités de travail décent. Certains droits des travailleurs pourtant fondamentaux sont violés à maintes reprises. Et, en matière de sécurité au travail et de sécurité sociale, nous constatons toujours et encore des lacunes et des difficultés de financement. Quant au dialogue social, il en est encore, à bien des égards, à ses balbutiements.

Les proportions, les points forts, de ces déficits sont certes répartis différemment dans le monde. Mais l'OIT doit, de par son mandat, essayer de réduire ces déficits dans tous les domaines, et pas seulement dans certains domaines.

Il y a encore un autre point important; c'est que l'OIT ne peut réduire ces déficits toute seule. L'OIT et ses acteurs, les gouvernements, employeurs et travailleurs, ont besoin de l'aide des autres. Cela signifie que l'OIT doit tenir sa place dans les prises de décisions et les opinions des autres, et doit également tenir compte de la vision des autres. Il faut donc être prêt à accepter les offres des initiatives privées des organisations non gouvernementales.

Le Directeur général doit être salué car il aborde un sujet controversé: le commerce et les normes du

travail. Avec toute ma meilleure volonté, je ne vois pas pourquoi les échanges internationaux devraient être une sorte de *no man's land* social. Les normes sociales dans le secteur des services sont très bien acceptées. Mais, lorsqu'il s'agit de production ou de commercialisation de biens, beaucoup de personnes veulent étouffer les normes sociales. Cela me paraît totalement incompréhensible. Ici aussi, les droits fondamentaux des travailleurs doivent être préservés.

Il est bon, Monsieur le Directeur général, que vous indiquiez que, dans ce débat, il y a consensus sur plusieurs points importants. Premièrement, sur les normes du travail fondamentales dont il s'agit. Deuxièmement, sur le fait que l'OIT est compétente pour ces normes. Troisièmement, sur le fait qu'on ne peut laisser commettre des abus à des fins de protectionnisme du commerce. Et quatrièmement, sur le fait que ces normes font partie intégrante du développement.

Vous lancez un appel pour que l'on œuvre encore afin de donner une base sociale à cette économie mondialisée, une base dans laquelle pays en développement et pays industrialisés pourraient se reconnaître. Je ne peux que soutenir cette idée. L'Allemagne soutiendra ce processus de toutes ses forces, au sein de l'OIT comme à l'extérieur.

*Original espagnol: M. NIETO MENENDEZ (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, El Salvador)* — La République d'El Salvador a été gravement touchée par les terribles tremblements de terre des 13 janvier et 13 février derniers, qui ont détruit une grande partie de l'infrastructure du pays et exigé une remise à plat totale des besoins nationaux. Ainsi, face à ce grand défi, nous tous, les Salvadoriens, pourrons reconstruire le pays en unissant nos efforts.

Nous sommes conscients de nos difficultés, difficultés qui ont été aggravées par les catastrophes naturelles. Mais nous connaissons également les capacités et le dévouement de notre peuple qui, jour après jour, travaille d'arrache-pied pour construire un pays marqué au sceau de la paix et du progrès, et nous avons confiance. L'ouverture des marchés offre des possibilités considérables mais engendre aussi de grands défis en matière de création d'emplois. Réduire le déficit de travail décent constitue, comme le dit Juan Somavia, le grand défi mondial qui exige l'analyse commune d'une vision d'ensemble: comment surmonter le manque d'emplois, améliorer la protection sociale et assurer, au bout du compte, le respect des droits au travail.

Les préoccupations et les problèmes qu'évoque ce sujet exigent que nous redoublions d'efforts afin de mettre sur pied des mécanismes institutionnels appropriés qui permettent de créer les conditions nécessaires pour surmonter l'énorme différence qui existe entre la réalité dans laquelle nous travaillons et les espoirs de la population, qui aspire à une vie meilleure.

Notre gouvernement fait de son mieux pour attirer les investissements qui devraient permettre de créer davantage d'emplois. Nous encourageons chez nos travailleurs la productivité et le goût pour le travail en leur offrant des salaires qui permettent d'améliorer leur niveau de vie, et en assurant le respect des normes fondamentales du travail. L'ouverture des marchés doit faire réfléchir à la fois les employeurs, les travailleurs et le gouvernement. Ce n'est que par l'union et le renforcement du dialogue social que nous arriverons à relever ensemble ce grand défi commun que constitue la mondialisation. Dans la mesure où

nous aurons compris que l'union entre employeurs, travailleurs et gouvernement fait la force — avec des règles claires pour le règlement des conflits — nous pourrions espérer faire de la mondialisation une chance pour nous.

En El Salvador, 35 pour cent de la population a moins de 18 ans. Et, après un conflit interne de plus de treize ans, nous nous retrouvons avec un grand nombre de jeunes en âge de travailler qui n'ont aucune formation professionnelle. Nous devons par conséquent mettre sur pied un système national d'apprentissage qui permette de doter ces jeunes des capacités, compétences et connaissances nécessaires, pour qu'ensuite ils puissent trouver leur place sur le marché du travail.

Nous pensons que les microentreprises et les petites entreprises, qui continuent d'être des partenaires de choix dans l'apprentissage et la formation de nos ressources humaines, ont un important défi à relever et de grandes possibilités. Naturellement, elles devront participer à cet effort avec l'aide de politiques de formation qui permettent à ces jeunes de mettre à niveau leur formation et leurs qualifications le plus rapidement possible.

Dans ce cadre, il est indispensable de créer des postes de travail pour les secteurs les plus défavorisés et les handicapés. Il faudra aussi réduire la migration et encourager l'entrée des femmes dans la vie active, dans des conditions d'équité et d'égalité. La femme étant, dans notre société, le pilier de la famille et, souvent, le chef de famille, il est nécessaire de continuer à mettre sur pied des programmes qui lui permettent d'assumer ce double rôle de travailleuse et de chef de famille. Il nous semble que, ce faisant, nous obtiendrons des familles plus solides, riches des principes et valeurs qui doivent faire partie de la reconstruction de notre société, en la rendant plus juste, plus digne et plus équilibrée. Finalement j'aimerais souligner qu'il faut continuer à renforcer les instances tripartites, telles que le Conseil supérieur du travail d'El Salvador, si l'on veut qu'elles parviennent à un consensus sur les politiques à mettre en œuvre pour réduire le déficit de travail décent, ce qui constitue notre défi principal.

*Original anglais: M. HAIVETA (ministre du Travail et de l'Emploi, Papouasie-Nouvelle-Guinée) — Permettez-moi avant tout de féliciter la Présidente à l'occasion de son élection.*

Permettez-moi aussi de transmettre le soutien de notre gouvernement au Président du Conseil d'administration et au Directeur général pour tous les travaux accomplis par le Conseil d'administration durant l'année 2000 sur la question du déficit de travail décent qui représente un défi mondial.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée s'est engagée à débattre, par l'intermédiaire du Conseil consultatif tripartite national, de la promotion du dialogue social, à améliorer ses statistiques de base et à travailler en étroite collaboration avec l'OIT afin de consacrer les principes fondamentaux au travail et de sensibiliser l'opinion publique à la Déclaration.

Le gouvernement appuie l'intention du Conseil d'administration de continuer à examiner les avantages de regrouper les instruments en famille d'instruments à sa session de novembre 2001.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, à l'instar d'autres membres, a ratifié les huit conventions fondamentales concernant les droits de l'homme dans le cadre du travail, c'est la seule chose responsable à faire. Le gou-

vernement a déjà fait savoir à l'OIT qu'il a également l'intention de relever les défis du travail décent pour tous.

La région des îles Pacifique est un voisin important, mais nous souffrons comme cette région de freins au développement et à l'intégration dans l'économie mondiale. Nous sommes engagés envers le principe de la démocratie et nous avons des atouts que nous entendons utiliser tels que nos ressources naturelles afin de surmonter les obstacles de l'isolement et notre vulnérabilité face aux désastres et aux catastrophes naturelles.

Cependant, il appartient au gouvernement, aux employeurs et aux travailleurs de renforcer et de promouvoir le dialogue social et le tripartisme dans la région.

Nous devons garder également à l'esprit qu'il faut renforcer la capacité de nos pays et de nos institutions, dont le Ministère du travail. Il faut améliorer la capacité de ces institutions, ce qui permettra à notre pays et à nos voisins de gérer leurs ressources de manière durable, de moderniser leurs systèmes éducatifs, d'améliorer la croissance économique et d'améliorer le niveau de vie de notre population.

Nous concédons bien entendu que le fait d'avoir inscrit le travail décent à l'ordre du jour de la Conférence est la reconnaissance de l'existence et la persistance de ces problèmes, surtout dans les pays en développement et nous ne faisons pas exception à la règle. Nous sommes un petit pays en termes de taille et de population, et parce que nous sommes également éloignés du siège de l'OIT, nous assistons à une tendance à ne pas accorder suffisamment d'importance aux programmes de l'OIT pour notre région.

Notre gouvernement a enregistré des progrès considérables dans ses réformes en ce qui concerne les points suivants: révision du système d'indemnisation des travailleurs, conditions de travail, mise en valeur des ressources humaines, renforcement des relations professionnelles au niveau national, politiques en matière de santé et de sécurité sur le lieu du travail, mise en œuvre d'un système de certification nationale en matière de commerce, création d'une agence de développement des compétences nationales et traduction des huit conventions fondamentales de l'OIT et de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, en deux langues véhiculaires de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le motou et le pidjin.

Nous veillons également à renforcer et à appuyer les petites et moyennes entreprises par le biais de programmes intégrés de formation et de développement des compétences.

Nous estimons que ces mesures viennent en aide aux politiques économiques du gouvernement où l'accent est mis sur la création d'emplois. Nous devons faire reculer le niveau de chômage et de sous-emploi d'autant plus que la mondialisation et les technologies ont des incidences sur les jeunes, les femmes, les chômeurs de longue durée, les travailleurs âgés déplacés, les personnes qui souffrent d'incapacité et il semblerait que ce groupe de travailleurs risque d'être marginalisés plus encore.

Nous nous réjouissons de participer à cette Conférence et nous souhaitons que les délibérations de cette Conférence surtout en matière de santé et de sécurité dans l'agriculture, et également en ce qui concerne la promotion des coopératives et la sécurité sociale soient couronnées de succès.

Il est essentiel que l'OIT continue à jouer un rôle pivot et à être pertinente car c'est un forum unique au monde pour discuter des problèmes de l'emploi et du travail et c'est également la seule institution à avoir des activités normatives en matière de travail.

Permettez-moi à cet égard de saluer le Directeur général qui grâce à sa clairvoyance et à son sens des responsabilités s'efforce, non seulement de créer une meilleure compréhension et de coopérer avec les institutions de Bretton Woods, mais également de réformer l'OIT, et nous espérons que la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International s'engageront à travailler avec l'OIT et avec nous-mêmes pour ce qui a trait à notre région et notre pays.

Nous apprécions à leur juste valeur le conseil, l'assistance technique et la coopération fournie par l'Equipe consultative multidisciplinaire pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique et le bureau de l'OIT à Suva (Fidji).

En conclusion, nous continuons à réaffirmer notre engagement vis-à-vis des principes et objectifs de l'OIT.

*Original russe: M. SAKHAN (ministre du Travail et de la Politique sociale, Ukraine) — J'aimerais avant tout féliciter la Présidente de son élection et lui souhaiter un plein succès dans la conduite de nos travaux.*

Le rapport du Directeur général sur la réduction du déficit de travail décent aborde de nombreuses questions auxquelles l'OIT et ses Etats Membres sont confrontés qui ont trait à l'octroi d'un travail décent dans des conditions de liberté, de sécurité économique et de dignité humaine en cette ère de mondialisation de l'économie.

Nous considérons ce document comme un nouveau pas en avant vers la modernisation de l'OIT, une réponse face aux nouveaux défis de ce monde en évolution et le résultat direct de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'OIT proposée par le Directeur général.

Le thème du travail décent est prédominant dans tous les programmes de l'OIT et apparaît dans les quatre objectifs stratégiques de l'Organisation pour les années à venir et au-delà.

Nous pensons que les nouvelles priorités de l'OIT devraient à la fois promouvoir l'adaptation des économies nationales aux changements économiques et l'application des résultats de la mondialisation pour aider à répondre aux besoins de tous les travailleurs.

La mondialisation de l'économie s'accompagne de son cortège de risques et de difficultés dans la sphère sociale, et la recherche de solutions doit constituer une des principales préoccupations de notre Organisation.

Ce n'est un secret pour personne que seuls les pays développés profitent actuellement de la mondialisation, alors que les pays d'Europe centrale et orientale, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine n'ont pas cette possibilité.

En Ukraine, comme dans les autres pays en transition, nous passons par un processus douloureux d'adaptation à l'économie mondiale et au commerce mondial, avec un niveau de concurrence très élevé.

C'est la raison pour laquelle nous avons besoin d'une aide internationale, y compris celle de l'OIT.

Le Président de l'Ukraine, Leonid Kuchma, et le nouveau gouvernement sont en train d'adopter des mesures pour accélérer la réforme économique, en accordant une plus grande attention aux aspects sociaux de la réforme du marché.

Cette approche cohérente adoptée par nos dirigeants commence maintenant à porter ses fruits.

L'année dernière, pour la première fois, non seulement depuis l'indépendance de l'Ukraine mais aussi depuis la fin des années quatre-vingt, nous sommes parvenus à une croissance économique avec une augmentation du PIB dans pratiquement tous les secteurs économiques. Nous avons réduit notre dette nationale pour la première fois, payé nos arriérés de pensions et pour la première fois avons obtenu un budget excédentaire. L'emploi a progressé et nous avons enregistré des tendances positives en ce qui concerne la demande intérieure. Nous avons réussi à retourner au niveau des revenus réels du début de 1997.

Les salaires réels ont augmenté de 3,6 pour cent l'année dernière par rapport au niveau de 1999. Nous avons également réussi à diminuer de moitié le retard dans les salaires, les prestations en espèces, les bourses et les prestations de maternité.

Le gouvernement a augmenté les pensions à huit reprises depuis janvier dernier, aboutissant à une augmentation de 50 pour cent. Six millions de personnes, qui ont dû survivre longtemps avec de maigres pensions, bénéficient maintenant de cette augmentation.

Des tendances positives ont également été enregistrées cette année dans l'économie. Au cours du premier trimestre, la croissance du PIB était de 8,5 pour cent, celle de la production industrielle de 18 pour cent, celle de l'inflation de 4,3 pour cent et les salaires nets ont augmenté de 13,9 pour cent.

Le gouvernement a élaboré un plan de réforme salariale et procède actuellement à l'adoption d'un système d'assurance sociale. Nous sommes en train de mettre au point une stratégie de lutte contre la pauvreté en Ukraine.

Le gouvernement de l'Ukraine accorde une grande valeur aux activités de l'OIT. Nous souhaiterions renforcer notre coopération avec l'OIT et insister sur les éléments opérationnels de l'assistance technique que nous recevons.

Nous sommes certains de la réussite des nombreux projets de coopération technique d'envergure actuellement menés par l'OIT dans notre pays, et nous attendons avec intérêt l'exécution de nouveaux programmes d'assistance dans les années à venir.

J'ai le plaisir de vous informer qu'en avril de cette année notre Parlement a ratifié la convention (n° 132) sur les congés payés (révisée), 1970, ce qui porte à 54 le nombre d'instruments de l'OIT ratifiés par l'Ukraine, y compris les huit conventions fondamentales sur les droits fondamentaux au travail.

*Original espagnol: M. ALFARO MIJANGOS (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Guatemala) — Le gouvernement du Guatemala salue tous les participants à la présente session de la Conférence et rappelle l'importance que revêt l'Organisation internationale du Travail. Grâce à sa constitution tripartite, l'OIT peut contribuer à faire de ce monde un monde meilleur où la pauvreté et l'exclusion sociale disparaissent.*

Le rapport du Directeur général soumis à cette session de la Conférence traite de sujets fondamentaux, particulièrement la diminution du déficit de travail décent (c'est-à-dire la recherche d'un meilleur niveau de vie pour tous).

La réduction du déficit de travail décent est particulièrement importante pour notre pays: 60 pour cent

de notre population vit dans la pauvreté, avec un revenu journalier de 2 dollars des États-Unis, et 30 pour cent vit dans une pauvreté extrême, avec un revenu journalier de 1 dollar. En conséquence de cela, — et puisque nous parlons de sécurité sociale —, seulement 21 pour cent de la population active et 30 pour cent de la population totale du pays disposent d'une couverture en ce domaine. S'agissant de l'emploi, 60 pour cent des travailleurs œuvrent dans le secteur informel ou sont sous-employés, de manière ouverte ou cachée, avec un salaire journalier de moins de 4 dollars. On voit ainsi que le gouvernement ne dispose pas des recettes fiscales nécessaires à l'amélioration de la situation économique et sociale de la majorité des Guatémaltèques.

Au vu de ces chiffres, le gouvernement du Guatemala et le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale estiment qu'il est indispensable de combattre la pauvreté et de promouvoir le développement humain durable. A cette fin, il nous faut intensifier nos programmes tendant à réviser la législation du travail et à renforcer le plan d'éradication du travail des enfants qui est déjà en vigueur. Il convient également de compléter nos programmes de protection en matière de santé et de sécurité au travail, de formation technique et professionnelle, de création d'emplois, d'emploi indépendant et de développement des petites entreprises. Il est également essentiel de respecter la législation du travail. Nous avons augmenté à cet effet le nombre d'inspecteurs du travail et renforcé leur pouvoir. Afin de compléter les efforts accomplis au niveau national, le Guatemala participe de manière active aux travaux de l'OIT et contribue à renforcer le cadre juridique international lié aux questions importantes débattues lors de la présente session de la Conférence: sécurité sociale, promotion des coopératives et sécurité et santé dans l'agriculture. La discussion et l'approbation de ces projets contribueront à l'adoption de mesures nationales propres à améliorer le niveau de protection existant.

En ce qui concerne le projet de convention sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, qui en est à sa seconde lecture, nous estimons que son approbation est extrêmement importante, mais nous voulons appeler l'attention sur le fait que son objectif doit être d'améliorer la protection des travailleurs, et non de constituer une forme déguisée de protection commerciale internationale préjudiciable aux petits pays.

Le Guatemala, à l'instar des autres pays en développement, a beaucoup de mal à rester compétitif, à s'intégrer de manière efficace et à profiter de la mondialisation. Le thème de la dimension sociale de la mondialisation doit être examiné à l'OIT, et nous soutenons les efforts accomplis par le groupe de travail créé par le Conseil d'administration. Considérée uniquement d'un point de vue économique, la mondialisation présente de grands inconvénients pour les pays en développement. L'élévation du niveau de vie devra permettre à la population de participer de manière plus équitable aux bénéfices de la mondialisation. L'exemple de la gestion du problème de la banane par certains pays européens montre qu'on peut échouer à œuvrer dans le sens du travail décent. On pourrait citer d'autres exemples.

Nous exhortons tous les délégués à cette Conférence à ne pas permettre que l'on sépare les questions commerciales des affaires du travail. L'expérience a montré que, lorsque les échanges sont traités de manière isolée, sans tenir compte de la dimension

sociale, cela a pour effet de creuser davantage le fossé qui sépare pauvres et riches. Nous exhortons notre Directeur général, Juan Somavia, à poursuivre la tâche consistant à promouvoir le travail décent pour tous.

Le gouvernement du Guatemala apprécie la coopération technique de l'OIT, qui l'aide à réaliser ses objectifs. Nous espérons pouvoir compter sur cet appui indispensable pour appliquer les mesures envisagées dans le programme du gouvernement. Nous espérons également pouvoir compter sur la coopération financière internationale et obtenir un meilleur accès aux marchés, afin de financer les activités nécessaires à l'amélioration du niveau de développement humain durable dans notre pays.

*Original anglais: M<sup>me</sup> SAHLIN (ministre de l'Industrie, de l'Emploi et des Communications, Suède) —* Permettez-moi de commencer par féliciter la Présidente et les membres du Bureau de leur élection.

L'interdépendance croissante qui caractérise le XXI<sup>e</sup> siècle est la marque d'une ère nouvelle. De nouvelles interactions complexes aux plans politique et économique et de nouveaux acteurs apportent de nouvelles opportunités de développement. Dans le même temps, la mondialisation ouvre les marchés et donne de nouveaux horizons et de nouvelles possibilités mais uniquement à ceux qui détiennent les compétences, les ressources et les instruments leur permettant d'en bénéficier.

Il faudra par conséquent faire preuve de solidarité et de responsabilité pour intégrer les pays les plus pauvres et les couches les plus démunies de la population dans l'économie mondiale. Les gouvernements, les travailleurs, les employeurs et la société civile doivent agir ensemble, à travers les frontières nationales, pour donner forme à la mondialisation et rétablir l'équilibre des forces du marché et des forces démocratiques. Cela signifie qu'il faudra consolider, et le cas échéant, mettre en place les institutions, les règles et l'environnement économique nécessaire au développement et au respect des libertés fondamentales pour tous.

L'OIT est à la fois un lieu de rencontre et un instrument important pour ces efforts. Le rapport du Directeur général montre bien d'ailleurs quel est l'engagement de l'Organisation et du Bureau à cet égard. Mais il nous faudra cibler nos efforts, et j'aimerais quant à moi vous livrer quelques réflexions.

Pour le gouvernement suédois, l'emploi doit être au cœur de l'ordre du jour des nations développées et en développement. J'aimerais manifester d'ailleurs mon appui au Forum global sur l'emploi, qui doit être tenu à la fin de l'année, et souligner les attentes qu'il suscite.

Indépendamment de leur incidence sur la pauvreté, l'emploi et les conditions prévalant sur le marché du travail ont également une forte influence sur la distribution des revenus et sur les relations entre les sexes. Par conséquent, il nous faut encourager une vie professionnelle durable pendant laquelle toute personne, homme ou femme, sera considérée comme une ressource et sera protégée contre toute discrimination.

Le deuxième objectif du Forum est de nouer des alliances stratégiques avec d'autres organisations internationales. Les partenariats et la coopération ne consistent pas à imposer des vues à d'autres, mais plutôt à prendre ensemble des responsabilités et à tra-

vailler conjointement à la réalisation d'objectifs universels. Je crois que la Conférence internationale du Travail en est un excellent exemple.

Tous les objectifs de développement sont étroitement liés, et l'égalité entre les sexes en constitue un aspect important. L'inégalité entre les hommes et les femmes représente un boulet pour le potentiel économique des pays. La communauté internationale doit par conséquent lutter contre la discrimination afin d'habiliter les femmes, d'accroître leurs capacités et de leur ouvrir de nouveaux horizons, mais surtout de faire plus largement comprendre leurs droits.

Il est tout aussi important de changer les attitudes des hommes, de faire en sorte que ceux-ci comprennent bien la nécessité et les bienfaits de l'égalité. Par ailleurs, il faut montrer aux hommes comment prendre les responsabilités qui ont incombé aux femmes jusqu'à présent, les encourager à le faire et à l'apprécier. Des progrès dans ce domaine exigent qu'une composante «égalité des sexes» soit intégrée dans toutes les orientations et activités. Il faut également que les dirigeants s'engagent de façon explicite en faveur d'une politique claire dans ce domaine. C'est le cas de l'OIT et je me félicite personnellement de la direction prise par l'Organisation dans ce sens.

Finalement, j'aimerais évoquer brièvement la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et notamment le document de cette année consacré au travail forcé. L'esclavage, l'oppression et l'exploitation des membres les plus vulnérables de la société, qui à nouveau sont bien souvent les femmes et les enfants, sont inacceptables, et ce quels qu'en soient le lieu et le moment. La communauté internationale doit par conséquent unir ses forces pour s'attaquer à ce problème sur plusieurs fronts et plusieurs angles. Le rapport souligne le lien entre le respect du principe de l'élimination du travail forcé et l'abolition du travail des enfants.

J'ai le plaisir de vous annoncer que la Suède a maintenant ratifié la convention sur les pires formes de travail des enfants.

*Original coréen: M<sup>me</sup> KIM (déléguee gouvernementale, République de Corée) —* Permettez-moi de féliciter M<sup>me</sup> la Présidente pour son élection à la présidence de la 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je souhaite rendre hommage au Directeur général et au Bureau pour l'excellent rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui.

L'OIT récolte actuellement les fruits de ses activités grâce aux efforts qu'elle a consentis durant les deux dernières années en vue de renforcer son rôle. Cela a été possible grâce au rôle mobilisateur brillamment exercé par le Directeur général, M. Juan Somavia, et nous souhaitons à cette occasion le saluer pour le travail accompli par l'Organisation.

La mondialisation impose de nouveaux défis aux pays en développement et aux pays développés, aux travailleurs et aux employeurs. Elle se traduit aussi par un nombre de tâches considérables qu'il incombe à l'OIT d'acquiescer.

L'OIT a fait un dur travail durant les deux dernières années, qui a porté notamment sur le thème du travail décent et nous appuyons entièrement ces efforts.

En ce qui concerne le rapport du Directeur général, nous réaffirmons tout d'abord l'appui du gouvernement coréen à la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998.

Par ailleurs, nous partageons l'idée émise dans le rapport selon laquelle il est impératif de moderniser le système de contrôle de l'OIT pour qu'il soit moins lourd, plus efficace et plus efficient. Nous insistons sur le fait que les conventions de l'OIT qui ont été adoptées et révisées pendant les quatre-vingts dernières années continuent à l'être afin de répondre aux rapides mutations de notre temps.

Il est dit en outre dans le rapport que l'OIT doit travailler en étroite collaboration avec les institutions financières internationales, et nous appuyons les efforts qui visent à mettre en œuvre ces mesures. Cela va nous permettre de viser à la fois nos objectifs sociaux et économiques.

La Corée est directement touchée par la mondialisation car elle est hautement tributaire des ressources humaines et du commerce.

La crise financière mondiale, comme vous le savez, a frappé notre pays en 1997, et c'est pourquoi nous avons mis en place une commission tripartite qui est un mécanisme de dialogue social, pour résoudre les problèmes engendrés par la crise. Nous avons transformé cet organe en un organe permanent.

Cela prouve que la Corée s'emploie à surmonter les difficultés dues au processus de restructuration par le biais du consensus social.

Grâce à ces efforts, nous avons redynamisé l'économie et transformé la crise en une occasion de développer la société en élargissant la couverture sociale par le biais d'un régime d'assurance en matière d'emploi.

Nous nous sommes aussi efforcés de promouvoir les droits des travailleurs en accordant aux enseignants le droit de s'organiser et aux syndicats le droit d'avoir des activités politiques et cela n'a pas été sans mal. Depuis trois ans maintenant, nous avons fait des efforts de restructuration, et pourtant le chômage a augmenté et des voix se sont élevées pour protester contre la restructuration, car il s'agit là du revers de la médaille de la mondialisation.

Nous comptons participer activement aux activités de l'OIT en faveur du travail décent et nous souhaitons partager notre expérience avec les autres pays dans le domaine des solutions aux effets de la mondialisation.

Permettez-moi enfin de dire que la Corée a ratifié cette année la convention n° 182 et que cela témoigne de l'engagement résolu du gouvernement coréen vis-à-vis des activités de l'OIT. Nous allons continuer à revoir et à actualiser nos lois et réglementations nationales afin de pouvoir ratifier d'autres conventions de l'OIT.

*Original espagnol: M. ZAVALA COSTA (ministre du Travail et de la Promotion sociale, Pérou) —* C'est un très grand honneur pour moi de prendre la parole devant cette auguste assemblée de la 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, non seulement en tant que représentant du gouvernement constitutionnel de transition du Pérou, en tant que ministre du Travail et de la Promotion sociale, mais aussi en mon nom personnel — car en effet cela fait plusieurs années que je participe à cette Conférence comme conseiller technique et ces dix dernières années comme délégué des employeurs.

Nous apprécions et nous reconnaissons la valeur de l'excellent rapport du Directeur général intitulé «Réduire le déficit de travail décent — un défi mondial», qui examine la manière dont le travail décent pourrait être ancré dans chaque pays dans le cadre d'une éco-

nomie mondialisée. Le Directeur général nous rappelle à juste titre que le travail fait partie du mandat de l'OIT.

Nous sommes confrontés au défi ardu de trouver des solutions axées sur la croissance de la production auxquelles devront adhérer les dirigeants politiques, les entreprises et la société dans son ensemble.

Au Pérou la population active est de 11 912 000 personnes, dont 640 000 n'ont pas d'emploi et plus de 6 millions se trouvent dans une situation de sous-emploi ou d'emploi précaire. De même, nous estimons que la moitié la plus pauvre de la population gagne en moyenne moins de 90 dollars par mois et que, chaque année, plus de 300 000 jeunes arrivent sur le marché du travail. Cette réalité montre qu'il est indispensable de créer plus de postes de travail mais aussi des emplois de meilleure qualité. Parallèlement, nous devons faire face à une offre de travail qui, sans une amélioration des niveaux d'éducation et de formation professionnelle ou technique afin de fournir la main-d'œuvre qualifiée qui pourrait élever la productivité et la compétitivité au niveau international, ne sera pas en mesure de s'insérer valablement dans le marché du travail.

L'«investissement» en capital humain est une obligation et une responsabilité partagées et solidaires de l'Etat, des chefs d'entreprise et des travailleurs eux-mêmes.

Faire face à ce déficit énorme de travail décent implique également une politique du travail approprié qui comprenne les droits fondamentaux du travail, la protection sociale, l'égalité des chances, des mesures de promotion de l'emploi et ce que l'on a appelé un «déficit de représentation» ou dialogue social qui, n'en doutons pas, contribuera à la paix sociale et ainsi à la stabilité économique et politique et au renforcement de la démocratie.

Dans ce cadre et au centre de la politique du travail du gouvernement constitutionnel de transition, nous exprimons d'emblée notre volonté d'assurer et de respecter dans la législation et dans la pratique les principes et droits fondamentaux au travail promus à l'échelle universelle par l'OIT. Ainsi, respectant notre engagement, nous avons présenté au Congrès de la République la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et l'action immédiate en vue de leur élimination; la première convention a été approuvée par cette instance législative et ratifiée par le Président constitutionnel de la République et la deuxième est sur le point d'être approuvée. Le Pérou aura donc incorporé dans sa législation les huit conventions fondamentales de l'OIT.

De même, récemment, nous avons présenté au Congrès de la République un projet de loi qui modifie certains articles de la loi sur les relations collectives de travail portant sur la liberté syndicale, la négociation collective et la grève, afin de tenir compte des observations formulées à ce sujet par les organes de contrôle de l'OIT depuis 1993.

Dans la même veine et dans le cadre de la politique de réconciliation, d'unité nationale et de renforcement de l'institutionnalité démocratique du gouvernement constitutionnel de transition, nous avons, au début de notre mandat, restauré le dialogue social tripartite qui s'établit à travers le Conseil national du travail et de la promotion sociale, organe de concertation, et qui est le scénario idéal pour lancer un processus de démocratisation des relations de travail, devant

déboucher sur une pratique active de participation et de coopération de la part des acteurs sociaux. Comme point de départ du Conseil national, nous avons approuvé à l'unanimité une déclaration en vertu de laquelle le conseil s'engage à instaurer dans le pays un climat social fondé sur la reconnaissance des droits de l'homme, le respect de l'ordre juridique national et international, le dialogue social démocratique, la productivité, la compétitivité, la coopération, le respect entre les différentes parties et la représentation de tous les problèmes qui se posent au Pérou. En outre, un diagnostic sur la formation professionnelle au Pérou ainsi qu'un document de travail sur l'emploi ont été approuvés par consensus.

Dans le cadre de la promotion de l'emploi et compte tenu de la nécessité d'assurer l'égalité des chances, le ministère, pendant les quelques mois de son mandat, a déployé un effort important pour étendre la couverture des programmes sociaux de formation des jeunes, accroître les dispositifs de production destinés aux femmes à bas revenus ainsi que renforcer l'appui aux microentreprises, les systèmes de déplacement et de médiation sur le lieu de travail.

Par ailleurs, le rôle du ministère du Travail a été consolidé en ce qui concerne le contrôle du respect des normes du travail, de la sécurité et de la santé au travail, en vue de protéger les droits des travailleurs. Grâce au pouvoir législatif que nous a conféré le Congrès de la République, nous avons promulgué la loi générale d'inspection du travail et de défense du travailleur, qui résulte d'une participation plurielle et démocratique des organisations syndicales, d'associations patronales, de professeurs spécialisés et de représentants de la société civile. Cette loi est pleinement conforme à la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947.

Enfin, je saisis l'occasion qui m'est donnée pour dire que le gouvernement constitutionnel de transition étant parvenu à rétablir un système démocratique dans le pays et à réaliser un processus électoral libre et transparent, reconnu par les observateurs nationaux et internationaux, nous tenons à féliciter le Président récemment élu de mon pays, M. Alejandro Toledo Manrique, et à inviter le gouvernement constitutionnel qui prendra ses fonctions le 28 juillet prochain à poursuivre l'examen de ces questions et à définir, en concertation avec tous les acteurs sociaux, des stratégies pour la création d'emplois productifs et l'amélioration des conditions de travail et de revenu, ce qui est une question centrale et prioritaire dans le domaine économique, politique et social.

*Original anglais: M. KIM (délégué des employeurs, République de Corée) — Au nom des employeurs de la République de Corée, j'ai le grand plaisir d'adresser nos félicitations sincères à M<sup>me</sup> A. Sto. Tomas à l'occasion de son élection comme Présidente de la Conférence internationale du Travail.*

Je suis convaincu que, de notre temps, la priorité de toute bonne société est de fournir du «travail décent» à tout un chacun. Travail décent signifie travail productif qui rapporte un revenu adéquat et une protection sociale et qui protège les droits de l'homme. Cependant, il faut souligner ce qui paraît évident: il ne peut y avoir de travail décent sans le travail lui-même. Sans un emploi productif, les objectifs d'atteindre un niveau de vie décent, un développement social et économique et un contentement personnel restent illusoire.

Certains trouvent un conflit entre la promotion de l'emploi et la protection des droits des travailleurs. D'autres voient un conflit entre la promotion de l'emploi et la protection sociale.

Cependant, aucune de ces perspectives ne concerne les problèmes socio-économiques courants. Bien au contraire, il nous faut développer un environnement de travail dans lequel il y a un lien étroit entre l'emploi, les droits des travailleurs et la protection sociale.

Comment pouvons-nous réduire le déficit de travail décent au niveau national tout en récoltant les bénéfices de la mondialisation? La réponse est le tripartisme et le dialogue social.

L'économie mondiale en évolution offre des avantages dont nous pouvons tous profiter, mais elle doit se fonder sur des politiques socio-économiques durables et légitimes. Sous ce rapport, nous sommes convaincus que le tripartisme et le dialogue social, en tant qu'institutions sociales participatives, sont un moyen indispensable pour parvenir à un travail décent.

Dans ce cadre du dialogue social, les employeurs, les travailleurs et les gouvernements doivent harmoniser leurs différents intérêts de façon créative afin de répondre à la demande pour un travail décent.

Premièrement, les milieux d'affaires doivent se rendre compte que de bonnes relations de travail, la santé et la sécurité sur le lieu de travail, la distribution équitable des revenus et la reconnaissance des droits de tous les travailleurs contribuent à une stabilité durable et à un meilleur niveau. Par-dessus tout, les employeurs doivent assumer la responsabilité sociale de créer des emplois et d'accroître les possibilités permettant aux gens de trouver un travail productif et décent.

Deuxièmement, les travailleurs ont aussi la responsabilité de rendre leur travail décent. Ils doivent reconnaître que la productivité et la compétitivité sont directement liées à leurs intérêts les plus grands. Ils doivent chercher à acquérir des connaissances et des compétences adéquates pour promouvoir l'employabilité. Ils doivent participer avec leurs employeurs aux programmes de coopération entre les travailleurs et l'administration ainsi qu'à d'autres formes de partenariat social pour progresser vers la réalisation des intérêts de la société.

Troisièmement, les gouvernements doivent s'engager à pratiquer une stratégie de développement qui reconnaît la création d'emplois comme l'instrument politique le plus efficace pour réduire le déficit de travail décent.

La meilleure protection sociale est fournie par le plein emploi et, par conséquent, les gouvernements doivent donner la priorité à l'élaboration de politiques globales visant à générer le plein emploi.

Le gouvernement doit renforcer ses politiques de mise en valeur des ressources humaines et les orienter vers une économie mondiale fondée sur le savoir. Les politiques et les institutions devraient concentrer leur attention sur la promotion d'une croissance rapide, stable, centrée sur l'homme et durable.

La mondialisation ne disparaîtra pas simplement parce qu'elle crée de nombreux problèmes. En effet, au point où nous en sommes, la mondialisation peut être considérée presque comme une force de la nature.

Nous ne devons pas conclure de façon simpliste que la mondialisation est elle-même un problème. Les problèmes réels sont le chômage, la pauvreté, l'inégalité et la croissance irrégulière.

Afin d'être en mesure de nous attaquer à ces problèmes socio-économiques, tout en réduisant le déficit de travail décent, nous devons chercher à accroître le marché du travail et créer un environnement qui facilite le développement des entreprises.

*Original anglais: M. SWEENEY (conseiller technique des travailleurs, Etats-Unis) — Je voudrais exprimer le soutien de la Fédération américaine du travail - Congrès des organisations industrielles (AFL-CIO) et celui des 40 millions de membres des syndicats américains à l'OIT et à son objectif tendant à faire du travail décent une revendication essentielle à travers le monde. Je félicite le Directeur général de son rapport, qui expose très clairement l'importance fondamentale du programme relatif au travail décent et indique le chemin parcouru et le chemin qui nous reste à parcourir.*

Comme l'indique le rapport, le fait de mettre l'accent sur le travail décent nous contraint à envisager l'économie du point de vue des travailleurs. Les travailleurs et les travailleuses ne mesurent pas l'économie selon l'indice Dow Jones, non plus que selon le produit national brut — qui considère l'ensemble des biens et des services comme des actifs, qu'ils soient positifs ou négatifs —, non plus même que selon le revenu moyen, qui masque trop souvent les disparités croissantes. Non, nos membres et la population du monde jugent l'économie selon les possibilités qu'elle leur offre — travail et revenus, sécurité et épanouissement personnel, possibilité d'exploiter pleinement son potentiel.

La notion de travail décent nous incite à juger nos économies à travers le regard des travailleurs qui les font fonctionner.

Comme l'indique le rapport, nous pourrions ainsi apporter une contribution profonde, et non simplement élaborer le programme de l'OIT. La priorité accordée au travail décent doit permettre de transformer le programme des institutions multilatérales comme le FMI et la Banque mondiale, incorporer l'idéalisme des partisans des droits de l'homme et réformer la politique des planificateurs nationaux, des dirigeants d'entreprises et des représentants des travailleurs.

Alors que nous constatons une fois de plus l'existence d'un gouffre entre les promesses et les réalisations, les pays, les employeurs et les travailleurs du monde ont établi un large consensus sur la nature du travail décent. Pourtant, nous constatons en ce domaine un déficit constant, et même croissant selon beaucoup. Le chômage est considérable, puisque plus de 20 pour cent des travailleurs du monde sont sans emploi ou vivent dans la misère. On constate également un déficit de droits, notamment en ce qui concerne les droits fondamentaux des travailleurs: rejet du travail des enfants; refus du travail forcé; volonté de mettre fin à toutes les discriminations et de pouvoir se syndiquer et négocier collectivement. On constate enfin un déficit croissant de la protection sociale, puisque 80 pour cent des travailleurs ne bénéficient pas d'une assurance maladie, d'une pension de retraite et d'une assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. Ce contraste marqué entre les droits et la réalité conduit au cynisme.

Il est facile d'ironiser au sujet de l'OIT en disant qu'on y parle beaucoup mais qu'on n'y agit guère et de soutenir que les idéaux mondiaux ne servent qu'à

faire oublier les injustices contre lesquelles on est incapable de lutter.

L'AFL-CIO ne partage pas ce cynisme. Nous applaudissons les efforts du Directeur général tendant à donner une nouvelle urgence et une nouvelle légitimité à l'OIT et à son programme. Nous appuyons les initiatives visant à inclure la question du travail décent et des droits des travailleurs dans les délibérations des économistes du FMI et dans le débat mondial qui se déroule aussi bien dans la station touristique de Davos que dans les ateliers des entreprises du monde, grandes et petites.

Cependant, l'espoir naît de l'action et non de l'analyse. Le consensus sur les objectifs n'est pas suffisant. L'affirmation de principes est un prélude à l'action — elle ne peut s'y substituer. Il faut traduire en mesures concrètes l'accent mis sur le travail décent et les engagements figurant dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Je salue ici les efforts accomplis par le Directeur général non seulement pour informer les responsables politiques des principes fondamentaux mais aussi pour informer les travailleurs de leurs droits fondamentaux.

L'affiche de l'OIT qui énonce les droits fondamentaux bénéficiant d'un soutien universel des Etats et des organisations d'employeurs et de travailleurs contient une promesse stupéfiante. Elle nous exhorte à faire en sorte que, dans toutes les entreprises de tous les pays, les travailleurs puissent découvrir dans leur propre langue qu'ils ont des droits et qu'ils sont à même de faire entendre leurs voix dans la lutte menée pour l'avènement du travail décent. A l'évidence, donner aux travailleurs la possibilité de défendre leurs droits est la première étape essentielle de toute initiative visant à combler le déficit de travail décent. Je félicite le Directeur général d'avoir entrepris cette campagne pédagogique et je lui réaffirme notre appui. J'exhorte les gouvernements et les employeurs à oublier leurs doutes et leurs craintes et à se joindre aux travailleurs pour faire en sorte que la Déclaration de l'OIT relative aux droits fondamentaux soit aussi universelle et aussi largement connue que les bouteilles de Coca-Cola ou l'arche dorée de Mc Donald's.

Nous sommes mis au défi d'agir en une période de mutations considérables. Une nouvelle économie mondiale se crée, qui suscite des réactions de la population du monde, laquelle exige un traitement équitable — dignité, droits fondamentaux, travail décent. Cette réaction, visible partout, donne au programme de l'OIT relatif au travail décent un caractère d'opportunité et d'urgence. Elle peut contribuer à guider, enrichir et inspirer ces efforts. Nous avons parcouru un long chemin en peu de temps. Personne n'a dit que ce chemin serait facile. Je félicite le Directeur général, les ministres et les employeurs et travailleurs qui siègent ici d'avoir choisi le cap et entamé le voyage.

*Original espagnol: M. RAY GUEVARA (secrétaire d'Etat au Travail, République dominicaine) — Située sur la même trajectoire que le soleil, la République dominicaine jette les bases pas à pas d'une nouvelle culture du travail reposant sur la concertation et le dialogue social. La maturité, le sens de la responsabilité, le pragmatisme et la meilleure compréhension des réalités du monde du travail actuel sont autant de caractéristiques du comportement des employeurs et des travailleurs. Le nouveau gouvernement du Président Hipólito Mejía a montré au bout de trois mois à peine de gestion son attachement à une*

politique contractuelle dans le domaine du travail en encourageant la signature d'un accord de progrès social avec le Conseil national de l'unité syndicale. Grâce à cet instrument actuellement en cours d'exécution, les travailleurs s'engagent à encourager le dialogue social, et le pouvoir exécutif à satisfaire des revendications importantes du mouvement syndical. Le gouvernement national, partisan d'une économie à visage humain, a encouragé l'adoption le mois dernier d'une loi sur la sécurité sociale qui, pour la première fois, a vu le jour dans notre pays et qui ne manquera pas d'être fort utile et bénéfique à l'ensemble de la nation.

Cette loi repose sur trois régimes: le régime contributif ou de capitalisation individuelle, le régime contributif subventionné et le régime subventionné. L'organisme qui gère ce système est tripartite, il sera présidé par le secrétaire d'Etat au Travail. L'application de ce système sera progressive, universelle et solidaire.

Nous souhaitons souligner qu'en moins de dix mois de gouvernement, le Comité national des salaires a réussi à adopter huit catégories de salaire minimum, applicable dans les secteurs suivants: machines lourdes pour la construction et l'agriculture, zones franches industrielles, salaire minimum national, industrie de la farine et de ses dérivés, hôtellerie et restauration, etc. Ces mesures ont entraîné des augmentations salariales de 12 à 40 pour cent. Pour nous, le salaire juste est l'une des composantes essentielles d'un travail décent.

Dans une atmosphère d'optimisme et de sérieux, le secrétariat d'Etat au Travail déploie de multiples efforts pour éliminer progressivement les pires formes de travail des enfants et nous espérons que Constanza sera la première municipalité dominicaine à être libérée de ce fléau. Nous avons obtenu de bons résultats dans ce domaine, le Comité national pour l'élimination du travail des enfants a repris ses activités, le secrétariat d'Etat au Travail a apporté un soutien matériel et institutionnel à ces programmes. Les résultats de la première enquête nationale sur le travail des enfants seront divulgués en juillet et nous préparons un projet pour lutter contre l'exploitation sexuelle et commerciale des garçons, des fillettes et des adolescents.

Le Secrétariat d'Etat au Travail renforce ses capacités en matière d'inspection du travail et augmente le nombre d'inspecteurs, et il nationalise les directions de l'hygiène et de l'emploi. Dans ce domaine, d'ici quelques semaines, grâce à des ressources de la Banque interaméricaine de développement, on lancera un programme de modernisation et de formation professionnelle. Dans le même temps, nous préparons un projet de plan national pour l'emploi et l'année prochaine sera déclarée année de la formation professionnelle technique.

Pour aider les plus démunis, le programme d'assistance judiciaire gratuite pour les travailleurs a été étendu à l'ensemble des régions du pays grâce à l'intégration de 45 avocats et la direction de la formation professionnelle a réalisé dans ce domaine un travail remarquable. Au nombre des travaux des partenaires sociaux figurent des points tels que la réforme concertée du Code du travail, le réaménagement du temps du travail, les nouvelles formes de contrats, la révision du régime de la preuve et des moyens de défense, le renforcement de la liberté syndicale et de la négociation collective, etc.

Le Conseil consultatif du travail, doté de son propre budget, encadrera la négociation de ces réformes.

Nous aimerions souligner que la République dominicaine croit que le travail décent pour tous est un objectif adéquat pour l'économie mondiale et qu'il est parfaitement possible de concilier efficacité économique et efficacité sociale. C'est pour cela que nous réaffirmons notre appui vigoureux au groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation. Nous aimerions manifester ici, Mesdames et Messieurs les délégués, notre reconnaissance à l'appui que nous ont fourni l'Organisation internationale du Travail, la Banque interaméricaine de développement, l'Agence internationale du développement des États-Unis, l'Agence de coopération espagnole ainsi que l'Agence allemande.

Nous nous félicitons de l'élection de M<sup>me</sup> A. Sto. Tomas à la présidence de la Conférence et nous appuyons la gestion fructueuse de M. Juan Somavia.

Nous continuerons sur notre lancée pour combattre la pauvreté en rappelant avec le poète Héctor Incháustegui Cabral que «tant que l'homme devra se débattre entre la maladie et la faim et que ses enfants s'éparpillent de par le monde comme des insectes ravageurs qui grouillent sur les montagnes et dans les savanes, tels des étrangers sur leur propre terre, il ne saurait y avoir de repos ni de paix, l'oisiveté ne saurait être tolérée et l'abondance sera châtiée».

*Original arabe: M. DJILANI (délégué des employeurs, Tunisie)* — Au nom de Dieu, Clément, Miséricordieux, je suis très heureux de présenter à Madame la Présidente, en mon nom propre et au nom des employeurs tunisiens nos sincères félicitations pour son élection à la présidence de cette session de la Conférence. Je souhaite aussi à ses adjoints et aux Vice-présidents plein succès dans leurs tâches.

Je suis très heureux de saluer M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, à l'occasion de la tenue de cette Conférence qui nous donne la possibilité de discuter des questions et des défis qui nous intéressent tous. Nous sommes tous très conscients de l'importance de l'ordre du jour de cette session compte tenu des mutations que connaissent les économies du monde qui est devenu un village planétaire où les distances ont été supprimées et les préoccupations sont devenues les mêmes partout.

La Tunisie a tenu, dans son processus de développement et dans un contexte de mutations économiques et sociales, à adopter une approche stratégique qui prenne en considération les facteurs internes et les changements issus de la mondialisation et du nouvel ordre que celle-ci a engendré.

Le triangle de l'emploi, de l'investissement et de la formation représentent une priorité dans les préoccupations de la Fédération tunisienne de l'industrie, du commerce et des industries traditionnelles vu leur impact sur le processus de développement et l'intégration dans l'économie mondiale.

L'emploi reste chez nous une préoccupation majeure car il représente un facteur de stabilité sociale et économique.

L'éducation, la formation et les prestations de santé sont considérées comme les investissements les plus importants dans les ressources humaines permettant de développer les compétences et les capacités nécessaires à la relance économique et à la mise en marche d'une dynamique nouvelle dans les établissements

nationaux, dictée par les innovations économiques et technologiques.

Dans le cadre de la nouvelle orientation en Tunisie et de l'ouverture aux différents secteurs, aux compétences et aux jeunes employeurs, notre rôle a évolué de défenseurs des commerçants et des industriels à celui de partenaires dynamiques dans des questions fondamentales liées aux choix économiques nationaux.

Je voudrais insister sur l'emploi en tant qu'axe principal de nos programmes futurs et passer d'une notion de classe et de région à celle de collectivité nationale. Nous regardons aujourd'hui l'emploi de manière globale en tant que voie de développement. Il en va de même de l'investissement que nous soutenons en vue de répondre aux objectifs du développement afin d'être plus compétitifs et de créer de nouveaux emplois pour garantir la paix sociale et supprimer le chômage en Tunisie. Cette position reflète le point de vue des employeurs sur l'importance des enjeux nationaux et des défis sur le plan mondial.

Dans ce contexte, on ne peut perdre de vue la nécessité d'augmenter les salaires, de contrôler les prix, de relever le niveau de vie et d'améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs et ce, en vue de créer des ressources nouvelles et de relancer la vie économique.

La Tunisie considère la formation professionnelle dans son contexte économique en fonction des exigences de la formation continue et en harmonie avec le système éducatif. C'est ainsi que la formation a été développée dans tous les domaines conformément à un plan de formation et a bénéficié de compétences de haut niveau. Un mécanisme spécial a été élaboré à son intention afin de réactiver le partenariat entre les services de formation et la production, ce qui a permis aux établissements économiques de définir leurs besoins en matière de personnel qualifié et aux jeunes d'accéder à un emploi décent. Il est devenu impératif pour les établissements de participer à la formation de leurs ressources humaines afin de disposer des compétences nécessaires. Les établissements doivent aussi adopter les notions de science, d'effort et de qualité, afin de s'adapter aux exigences d'une économie en mutation permanente et de la mondialisation des échanges, conscients du fait que l'investissement et l'emploi constituent les meilleures défenses contre la pauvreté et le chômage. Nous adressons nos remerciements à la communauté internationale pour avoir accordé son soutien à l'initiative du Président de la République, Zine el-Abidine Ben Ali, visant à la création du Fonds mondial de solidarité.

L'OIT veille à améliorer les relations avec tous les partenaires. En Tunisie, nous avons des options que nous avons définies. Le pays tout entier, grâce au Président de la République, met tout en place pour aider le secteur productif.

Pour conclure, j'affirme ma fierté d'être parmi vous au BIT, car nous sommes dans une instance permettant la consultation et le dialogue positif nous permettant de nous préparer pour l'avenir.

*Original anglais: M. EDSTRÖM (délégué des travailleurs, Suède)* — Permettez-moi tout d'abord de féliciter Mme la Présidente à l'occasion de son élection. J'aimerais également féliciter le Directeur général pour son rapport sur la «Réduction du déficit de travail décent, un défi mondial.» Ce rapport reprend plusieurs points auxquels je souscris, par exemple la nécessité d'élaborer une véritable approche globale

intégrée au problème du déficit de travail décent, mais aussi le rôle clé joué dans ce domaine par les gouvernements aux niveaux national et international.

Le rapport souligne le besoin d'une discussion nationale élargie sur les politiques économiques et sociales. Toutefois, à mon avis, il ne souligne pas assez la nécessité de structures tripartites fonctionnelles au niveau national, qui permettent un tel dialogue. La mondialisation requiert ce dialogue, mais dans de nombreux pays, il n'y a pas de forum, ou bien ces forums ne fonctionnent pas réellement. J'en déduis qu'à l'OIT, nous devons envisager d'autres actions, étant donné que l'actuelle recommandation (n° 113) sur la consultation aux échelons industriel et national, 1960, a montré certaines faiblesses dans la pratique.

Le rapport évoque différentes initiatives privées volontaires et plaide pour l'expansion de ces initiatives. Je suis d'accord avec cela, toutefois j'aimerais souligner que cela ne pourra jamais remplacer le rôle des activités normatives de l'OIT. Notre système en place rend les ratifications des conventions de l'OIT volontaires pour les gouvernements. Une fois ratifiées, ce sont les procédures de suivi de l'OIT qui entrent en jeu et donnent une possibilité aux syndicats d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations.

J'ai eu l'impression, en lisant ce rapport, que le gouvernement, les employeurs et les travailleurs sont trois partenaires égaux qui devraient assumer leurs responsabilités et aller à la rencontre de la société civile. Peut-être sommes-nous perçus comme étant égaux ici, à Genève, mais cela n'est pas le cas au niveau national dans de nombreux pays. De nombreuses violations de la liberté syndicale, et dans de nombreux cas, l'absence de structures tripartites, montrent le besoin des gouvernements et des employeurs de s'adresser d'abord aux syndicats, de les reconnaître, et de reconnaître leur droit à s'organiser et à négocier de manière collective, selon la loi et dans la pratique. Ce sont là des éléments essentiels du travail décent.

La plupart des sujets d'actualité à l'OIT sont contenus dans ce rapport, à l'exception de nos activités normatives. Il est en effet surprenant de voir au chapitre 3 que les conventions et les recommandations de l'OIT, que nous avons élaborées depuis 1919, sont considérées de manière générale comme étant de peu de valeur, car elles sont fragmentées et de caractère non universel. Cette affirmation est difficile à comprendre, toutefois, je dirai que le problème, à quelques exceptions près, n'est pas lié aux normes adoptées par la structure tripartite de l'OIT, il est plutôt lié à l'absence d'actions entreprises dans de nombreux pays pour la mise en œuvre des décisions de la Conférence. De plus, le soutien offert par le Bureau pour faciliter la ratification et la mise en œuvre au niveau national des normes de l'OIT demeure insuffisant. J'espère qu'une nouvelle approche intégrée pourra corriger ce déficit.

Il n'y a pas de reconnaissance des travaux des commissions LILS et du groupe de travail sur la politique de révision des normes du travail. Soixante-dix conventions ont été identifiées comme étant d'actualité. En tant que travailleurs, nous attendons que ces normes soient activement promues par le Bureau. Elles font toutes partie du travail décent que nous voulons concrétiser.

Le rapport signale à juste titre le besoin d'étendre une protection sociale minimale au secteur informel. Permettez-moi en outre de souligner le besoin prioritaire pour l'OIT de se tourner vers ses Etats Membres

qui ne sont pas véritablement en mesure de participer et de bénéficier des activités de l'OIT. La plupart de ces pays sont des pays moins avancés ou des pays déchirés par la guerre. Cela rend le défi encore plus grand, et non moins important.

Au chapitre 3, il est proposé d'introduire un registre volontaire de pays respectant la Déclaration de l'OIT sur les zones franches d'exportation. Comme tous les Etats Membres se sont déjà engagés à respecter la Déclaration de l'OIT au sein de leurs frontières, sans exception, je propose qu'un tel registre volontaire soit instauré pour les multinationales investissant dans ces zones franches d'exportation. Un tel répertoire serait un complément concret à l'initiative de pacte global.

Permettez-moi de conclure en disant que je suis persuadé qu'à l'OIT, à l'avenir, nous devons débattre des manières de responsabiliser les syndicats. Ainsi, ils pourront contribuer eux-mêmes de manière substantielle à assurer un respect mondial des droits fondamentaux des travailleurs tels qu'ils sont décrits dans la Déclaration de l'OIT de 1998.

*Original anglais: M. KITT (ministre du Travail, du Commerce et de la Consommation, Irlande) — C'est un grand plaisir pour moi d'être ici aujourd'hui, au nom du gouvernement irlandais. Tout d'abord, j'adresse mes félicitations à M<sup>me</sup> A. Sto. Tomas, Secrétaire d'Etat au Travail et à l'Emploi des Philippines, pour son élection à la présidence de la 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale et du Travail.*

Avant d'aller plus loin, je tiens à dire que l'Irlande appuie sans réserve les Propositions de programme et de budget pour 2002-03 présentées par le Directeur général. Ces propositions constituent pour nous tous un défi majeur à relever pendant la prochaine période biennale, et l'Irlande jouera son rôle afin de contribuer à ce que ce programme soit réalisé de façon efficace et fructueuse.

S'agissant du rapport du Directeur général intitulé *Réduire le déficit de travail décent: un défi mondial*, je voudrais féliciter M. Somavia d'avoir donné à ce point une place centrale dans l'ordre du jour de la Conférence. Le rapport met en lumière de nombreux déficits: déficit d'emploi, déni des droits, déficit de protection sociale, déficit de dialogue social.

L'objectif et le défi consistent à réduire ces déficits afin que la justice sociale devienne une réalité pour nous tous. Chaque pays peut fixer ses propres buts en tenant dûment compte de sa situation, de ses possibilités et de son patrimoine historique et culturel.

La question est: comment faire pour atteindre notre objectif?

Le rapport énumère quatre défis: premièrement, un coût abordable pour les pays, avec des dividendes économiques qui permettent d'accroître la productivité des firmes. Deuxièmement, l'universalité, au nom de laquelle tous les travailleurs auront des droits égaux. Troisièmement, la nécessité d'une approche intégrée cohérente. Quatrièmement, l'examen commun des buts et des politiques dans les domaines économique et social.

Tout cela peut sembler parfait en théorie. Cependant, je peux vous assurer qu'il n'y a pas si longtemps encore, l'Irlande devait faire face à des problèmes du genre de ceux que le Directeur général a décrits dans son rapport. Pour entamer un processus de redressement de l'économie irlandaise — qui, à la fin des années quatre-vingt, a connu un chômage important et

une croissance faible —, il a fallu entrer dans une ère de partenariat social entre le gouvernement, les employeurs et les représentants des travailleurs, l'objectif visé étant de créer du travail décent pour tous et d'améliorer le niveau de vie général.

Cela n'a pas été tâche facile, mais je suis très fier de vous dire que les résultats de ce processus ont totalement transformé non seulement notre façon de travailler, mais notre identité en tant que nation. Il n'y a aucune raison pour que le succès de l'Irlande ne puisse pas se répéter dans d'autres pays de l'OIT grâce à un processus de partenariat.

En Irlande, la population active devrait avoir augmenté d'environ 2,25 pour cent par an pendant la période 2000-2002. C'est beaucoup plus que la moyenne européenne à court terme, mais cela représente quand même un net ralentissement par rapport à notre croissance récente. A l'accroissement naturel de la population active s'ajouteront les effets d'un renforcement de la participation et d'une immigration nette qui ne fléchit pas. La façon dont nous réglerons le problème des déficits d'emploi et de compétences ces prochaines années sera d'une importance cruciale si nous voulons assurer à l'économie de l'Irlande une réussite durable.

Je reconnais, bien sûr, l'influence positive que l'appartenance de l'Irlande à l'Union européenne a eue sur ses politiques sociales et économiques ainsi que sur sa politique de l'emploi.

Jusqu'à la fin de 2002, nous fonderons nos activités économiques sur le programme de partenariat social en cours, notre *Programme for Prosperity and Fairness*. L'un de ses objectifs clés est de faire en sorte que ceux qui travaillent aient une part équitable de notre prospérité nationale accrue, et que des ressources nettement plus importantes soient consacrées à l'insertion sociale.

Au cours de l'année écoulée — et conformément aux engagements de mon gouvernement au titre de ce programme —, nous avons introduit trois innovations dans notre législation sociale afin que les dividendes économiques du partenariat social prennent forme concrète: une loi sur le salaire minimum, une loi sur le congé pour soins à un proche dépendant et une loi sur le travail à temps partiel.

Toutes ces lois renforceront les droits des travailleurs et amélioreront la qualité de leur travail.

Comme je l'ai déjà dit, en raison de son succès économique, l'Irlande commence à connaître de graves déficits d'emploi et de compétences. Pour pallier ce manque, nous encourageons de plus en plus de travailleurs qui ne sont ni Irlandais et ni ressortissants de pays membres de l'Union européenne à venir en Irlande, en leur délivrant des visas de travail et des permis de travail. En tant que ministre du Travail, je tiens à vous assurer que tous les travailleurs, qu'ils soient Irlandais ou ressortissants d'un autre pays — membre de l'Union européenne ou non —, bénéficient des mêmes droits quand ils travaillent dans notre pays.

Je suis convaincu que l'objectif du travail décent est réaliste et réalisable, mais il prendra du temps et exigera des décisions vigoureuses, prises dans le cadre d'un consensus entre gouvernement, employeurs et travailleurs. Cette approche a déjà donné de bons résultats en Irlande. Les buts et les objectifs formulés dans le rapport du Directeur général sont, à mon avis, les premiers jalons pragmatiques posés sur un chemin long mais ô combien intéressant. Je vous encourage

de tout cœur à faire route ensemble pour relever le défi que le Directeur général nous a fixé — un défi qui s'impose aujourd'hui, et qui est réalisable: réduire le déficit de travail décent.

*(M. Donato prend place au fauteuil présidentiel.)*

*Original anglais: M. WINN (ministre, Cabinet du Premier ministre, Myanmar) — C'est pour moi un grand plaisir et un honneur de pouvoir m'adresser à cette auguste assemblée à l'occasion de la 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Permettez-moi également de féliciter M<sup>me</sup> A. Sto. Tomas au nom de la délégation du Myanmar et en mon nom propre pour son élection à l'unanimité à la présidence de cette Conférence. Nous avons pleinement confiance que son expérience, sa sagesse et sa clairvoyance sont les meilleurs garants du bon déroulement des travaux de cette Conférence.*

Permettez-moi de saisir cette occasion pour informer les délégués de l'accueil positif que nous avons réservé aux mesures prises par l'Organisation internationale du Travail sur la question qui l'opposait à notre pays. Comme vous le savez tous lors de la 87<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail de juin 1999, au motif que le Myanmar n'aurait pas respecté les dispositions de la convention n° 29 sur le travail forcé (1930) et aurait continué à recourir largement au travail forcé, une résolution avait été adoptée d'urgence faisant suite aux pressions incessantes exercées par certaines puissances occidentales. De nouveau, lors de la 88<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail de juin 2000, une autre résolution punitive a été adoptée au motif que le Myanmar n'avait toujours pas pris des mesures tangibles ou concrètes pour s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention sur le travail forcé.

Cette résolution représente la sanction la plus sévère jamais prise à l'encontre d'un Etat par l'OIT au cours de ses quatre-vingts ans d'histoire. Certains pays asiatiques et d'autres pays amis favorablement disposés envers le Myanmar ont protesté contre ce qu'ils estimaient être des mesures discriminatoires trop sévères. Ils ont prôné le dialogue plutôt que de telles sanctions. Ils ont aussi demandé à la Conférence de donner suffisamment de temps au Myanmar.

Il existait des preuves concrètes et visibles de l'esprit de coopération qui animait le Myanmar entre 1999 et 2000. Par exemple, une mission de coopération technique de l'OIT composée de cinq Membres avait été invitée au Myanmar à deux reprises: en mai et en octobre 2000 et nous avons débattu du différend qui nous opposait dans un contexte amical et avec franchise. L'analyse attentive des rapports de la mission de coopération technique prouve bien que le Myanmar a répondu en toute sincérité aux attentes de l'OIT.

Nous avons en outre mis en œuvre dans ce bref laps de temps un train de mesures aux plans législatif, administratif et exécutif. Le ministre des Affaires intérieures a promulgué l'ordonnance 1/99 le 14 mai 1999 à l'issue des discussions qui ont eu lieu avec la deuxième mission de coopération technique. Le ministre des Affaires étrangères a promulgué le 27 octobre 2000 une ordonnance complétant l'ordonnance 1/99. Le Conseil d'Etat pour le développement et la paix, organe législatif suprême, a promulgué une directive supplémentaire le 1<sup>er</sup> novembre 2000 pour garantir le strict respect de ces deux ordonnances.

Ce sont là des mesures qui représentent une évolution positive en matière de législation. On peut souligner que la deuxième ordonnance qui complète la première ordonnance 1/99 est entièrement conforme aux dispositions de la convention sur le travail forcé. Cela ressort d'ailleurs clairement des rapports de la mission de coopération technique de l'OIT et ces dispositions sont acceptées par la Commission d'experts. En outre, sur le plan administratif, ces ordonnances et directives ont été transmises par les autorités supérieures à toutes les autorités locales avec ordre de veiller à ce qu'elles soient strictement respectées, non seulement par le personnel civil mais aussi les membres des forces armées à tous les niveaux hiérarchiques. Au plan exécutif des mesures ont également été prises pour poursuivre, conformément au droit en vigueur, ceux qui ne respecteraient pas l'interdiction de réquisitionner des travailleurs forcés. Si les habitants sont contraints de fournir de la main-d'œuvre ils peuvent donc porter plainte soit auprès du bureau judiciaire du district ou auprès du commissariat de police concerné. En outre, nous avons mis en place un comité ministériel chargé de surveiller et d'assurer l'éradication totale du recours au travail forcé au plan national ainsi qu'une commission chargée de l'application de la convention n° 29 sur le travail forcé. Cette commission a pour tâche de veiller au respect des ordonnances et de contrôler les cas de recours au travail forcé. Malgré ces mesures de grande ampleur, adoptées très rapidement pour respecter la convention sur le travail forcé, motif que celles-ci auraient été insuffisantes et trop tardives, des mesures ont été prises de manière unilatérale et discriminatoire en novembre dernier, ce qui est à l'évidence une manière très arrogante de traiter un Etat Membre.

Récemment, en mai cette année, la Commission de mise en œuvre nationale a formé cinq missions dirigées par des responsables ayant le grade de directeur général pour se rendre compte sur place de la situation. Leur tâche était donc de vérifier si l'ordonnance 1/99 était connue auprès des populations rurales et pour vérifier si ces populations étaient encore réquisitionnées pour du travail forcé puis de faire un rapport de leurs constatations à la Commission de mise en œuvre nationale.

Ces missions se sont efforcées dans toute la mesure du possible de vérifier les allégations de la CISL figurant dans le rapport de la commission d'experts. D'après les conclusions des chargés de mission, ces allégations se sont révélées infondées. Cela étant, je tiens à souligner que nous allons poursuivre ces missions sur le terrain pour vérifier quelle est la situation véritable.

Bien que le Myanmar ait pris des mesures aux plans administratif, exécutif et législatif pour se conformer à la convention sur le travail forcé, le différend qui oppose le Myanmar à l'OIT n'est toujours pas résolu.

Cela tient principalement au fait que ces plaintes proviennent non pas des 52 millions d'habitants du Myanmar, mais qu'elles ont été fabriquées de toutes pièces par des groupes rebelles en lutte contre le gouvernement, par des expatriés et par des entités politiques soucieuses de leurs propres intérêts. Par conséquent, elles ne relèvent pas du droit du travail mais sont des attaques politiques contre le gouvernement. Le fait que des ordonnances ayant force de loi aient été promulguées pour éliminer la pratique du travail forcé, qu'il existe un organe chargé d'en contrôler et d'en garantir le respect et que des mesures exécutives

et administratives ont été prises pour sanctionner ceux qui ne les respecteraient pas atteste de notre volonté de coopérer avec l'OIT.

Qui plus est, permettez-moi de vous faire part de la situation du marché du travail et des perspectives d'emploi dans mon pays avant et après 1988. J'aimerais vous dire que nous avons été en mesure de créer plus de 7,16 millions de nouveaux emplois dans les zones industrielles, les grands projets et le bâtiment dans le cadre d'une économie de marché. C'est là un exploit unique depuis notre indépendance.

Dans le cadre de nos efforts pour édifier une nation moderne et développée dans l'intérêt de l'Etat et de la paix et la prospérité, nous devons faire face à un certain nombre de problèmes, aussi bien sur le plan intérieur qu'extérieur. Malgré ces défis, nous poursuivons nos efforts avec persévérance et détermination pour servir les intérêts à long terme de toute la population et des minorités ethniques.

Permettez-moi de mettre l'accent sur le fait que nous nous efforcerons résolument d'éliminer totalement la pratique du travail forcé.

En outre, nous souhaitons informer la Conférence que, dans le cadre de notre coopération constructive avec l'OIT, nous sommes parvenus à un accord dans le cadre des négociations qui ont eu lieu entre le Myanmar et l'OIT le 19 mai dernier qui a porté sur l'évaluation objective de la situation en matière de travail forcé dans notre pays. Je souhaite ajouter qu'il est grand temps que l'OIT mette un terme aux sévères mesures prises unilatéralement contre un Etat comme le Myanmar sur le fondement d'informations fabriquées de toutes pièces, concoctées par des expatriés et des associations illégales. Permettez-moi de rappeler à la Conférence qu'elles n'émanent pas des 52 millions d'habitants de notre pays.

Enfin, nous avons toujours souhaité que l'OIT soit une Organisation indépendante, qui ne soit pas manipulée, et qui traite tous les Etats Membres sur un pied d'égalité pour permettre de donner corps aux principes pour lesquels elle œuvre.

*Original espagnol: M. GONZALEZ (délégué des travailleurs, Guatemala)* — Permettez-moi, au nom des organisations de travailleurs du Guatemala, de manifester notre soutien et notre accord au rapport du Directeur général. Je saisis cette occasion pour revenir, à la lumière de ce rapport, sur certains faits concrets qui se produisent actuellement dans mon pays.

Le travail forcé, sous la forme d'embauches sous contrainte est une réalité dans bon nombre de pays d'Amérique latine et de la zone des Caraïbes, ainsi que dans d'autres régions. Cette pratique touche en particulier les populations autochtones qui, dans mon pays, représentent 65 pour cent de la population.

De graves abus ont été signalés, qui touchent notamment des travailleurs autochtones du secteur agricole. En particulier, des accusations ont été portées sur une pratique de recrutement forcé appelée chez nous «enganche». Cette pratique consiste à donner des moyens de subsistance aux travailleurs indigènes en échange d'une reconnaissance de dette, dette que ces travailleurs doivent ensuite rembourser en nature, sous forme de biens ou de services. Dans le cas du Guatemala, cela se produit tous les ans, car la majorité des paysans et de leur famille sont analphabètes. Recrutées pour six mois ou pour la saison de la récolte, les personnes concernées, qui viennent de la région ouest du pays, sont transportées sur la côte sud dans

des véhicules loués par les «enganchadores». Ce faisant, ces derniers s'assurent que les travailleurs n'iront pas chercher du travail ailleurs ou dans une autre propriété. De même, les bascules servant à peser la canne à sucre sont faussées pour payer moins ces travailleurs, lesquels n'ont pas même droit au salaire minimum, n'ont pas accès à la justice, n'ont pas le droit de s'organiser en syndicats car les dirigeants des syndicats agricoles qui tentent de se constituer sont immédiatement licenciés.

Au Guatemala, une enquête menée au milieu des années quatre-vingt-dix a montré que la majorité des recrutements se faisait de cette manière, que, parfois, les communautés autochtones touchaient une commission pour chaque travailleur recruté (bien que la loi interdise cette pratique), et que l'endettement était très répandu. La situation est la même de nos jours.

Le fait que la négociation collective n'existe pas pour les travailleurs du secteur agricole constitue un obstacle à l'action des syndicats. Les représentants syndicaux se sont réunis avec différents représentants du gouvernement pour leur demander de mettre la législation en conformité avec les recommandations des experts de l'OIT. Mais, pour tout résultat, les modifications qui ont été apportées au Code du travail reviennent à limiter le droit de grève au moment de la récolte, le Président de la République ayant reçu le pouvoir de suspendre le droit de grève en Conseil des ministres, s'il le juge nécessaire. Il importe également de signaler que le droit de grève des travailleurs du secteur public n'a même pas été pris en compte en dépit des recommandations des experts de l'OIT. De plus, le décret n° 35-96 n'a toujours pas été abrogé.

Bien que certains progrès aient été faits il y a quelques années et encore récemment, notamment dans les zones rurales, une meilleure coordination des efforts est nécessaire si l'on veut lutter sérieusement contre les différentes formes de travail forcé.

Il est nécessaire de mettre fin à l'impunité qui va souvent de pair avec le travail forcé. Heureusement, de nouveaux faits se sont produits à l'échelle internationale qui pourraient nous aider sur ce point. Toutefois, les décisions judiciaires au Guatemala sont soit tardives, soit inappliquées, comme cela a été le cas récemment pour le Syndicat des travailleurs de la banane SITRABI, dont les dirigeants ont dû quitter le pays pour protéger leur vie et celle des membres de leur famille.

Nous croyons fermement à la politique de l'OIT concernant les travailleurs agricoles et ruraux, qui comporte trois grands volets. Cette politique invoque notamment le droit d'organisation, faisant appel au gouvernement pour qu'il facilite la création d'organisations de travailleurs ruraux solides et indépendantes. Pour qu'une réforme soit effective, il faut respecter les droits de l'homme et, par conséquent, la liberté syndicale.

Depuis 1990, des allégations ont été formulées, dans le cadre des plaintes présentées en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT, ayant trait aux conventions sur le travail forcé (conventions n° 29 et n° 105), qui ne sont toujours pas respectées au Guatemala. En effet, le travail forcé subsiste dans les zones rurales du pays. Il importe que la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations et la Commission de l'application des normes de la Conférence puissent se pencher sur notre pays pour assurer un travail de contrôle et un

travail d'assistance et de coopération technique afin d'aider l'Etat du Guatemala à progresser sur la voie de l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Il importe donc de lancer une campagne de sensibilisation dans tout l'Etat du Guatemala pour que le travail forcé soit éliminé et pour que les conventions fondamentales deviennent réalité dans mon pays.

*Original allemand: M<sup>me</sup> ENGELEN-KEFER (déléguée des travailleurs, Allemagne)* — J'aimerais m'associer à bien d'autres intervenants de cette Conférence pour souligner l'importance considérable du travail de l'OIT dans la concrétisation des droits de l'homme en matière de travail.

Les rapports que nous avons devant nous sur la liberté syndicale et contre le travail forcé le montrent: sur tous les continents demeurent des dangers répétés de violation du libre choix du travail et des conditions du travail. Ces violations figurent d'ailleurs sur la très longue liste de crimes impardonnables perpétrés dans mon propre pays, en Allemagne, il y a de cela cinquante ans, à cause du régime nazi.

Le travail forcé et la discrimination raciale ont provoqué d'innombrables pertes en vies humaines et causé des souffrances indicibles. Nous sommes donc soulagés d'avoir enfin réussi à trouver le moyen d'indemniser les anciens travailleurs forcés, en Allemagne. Il s'agit d'une somme de 10 milliards de Deutsche Mark allouée aux anciens travailleurs forcés à titre de dédommagement. Mais cette compensation ne peut guérir les souffrances indicibles qu'ils ont subies. A l'avenir, de tels crimes devront être jugés et condamnés par toute la communauté internationale.

Dans le monde entier, à l'aube de ce XXI<sup>e</sup> siècle, des millions d'êtres humains sont victimes du travail forcé et de l'esclavage. Cette procédure à l'encontre du Myanmar montre que l'OIT dispose d'instruments efficaces pour mettre en œuvre ses normes et j'espère que nous rencontrerons un même succès en Colombie.

La Confédération allemande des syndicats (DGB) participe à la campagne de soutien allemande en faveur de l'action européenne pour l'élimination de l'esclavage et du travail forcé. Ensemble, nous avons soumis des propositions à notre Parlement national afin d'intensifier la lutte contre ces formes extrêmes d'exploitation de la main-d'œuvre humaine. Le travail forcé revêt aujourd'hui de nouvelles formes qui ressemblent à un commerce humain.

Le rapport du Directeur général montre à juste titre que la mondialisation du commerce humain rend nécessaire des programmes d'action internationaux. Ce sont particulièrement les pays industrialisés qui devraient mettre à disposition de l'OIT des moyens extraordinaires.

Les groupes multinationaux sont les principaux bénéficiaires de la mondialisation. De nombreux groupes découvrent les codes de conduite mais les utilisent aussi comme moyens de relations publiques. Les enquêtes de l'OIT montrent que les codes volontaires ont différentes faiblesses. La Déclaration tripartite de l'OIT au sujet des multinationales devrait être renforcée et le processus de suivi devrait être amélioré. Les multinationales pourraient toujours faire des déclarations volontaires d'adhésion à leur gouvernement. Mais après ratification, elles devront se soumettre à un contrôle international.

Une telle contribution pourrait aller dans le bon sens. Cela vaut pour environ 27 millions de travail-

leurs qui travaillent dans des zones franches d'exportation où les normes nationales sont souvent ignorées. Dans le rapport du Directeur général, il est dit que le débat sur la clause sociale est souvent mal compris. Mais, avec cette Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail, il s'est dégagé un consensus. Les normes du travail ne devaient pas être utilisées à des fins de protectionnisme commercial.

Nous partageons cette position aujourd'hui encore. De nombreuses études montrent que les normes fondamentales du travail seraient applicables sans incidence économique négative. A l'exception de la Chine, les pays où l'on constate des violations des normes fondamentales du travail ne reçoivent qu'une petite partie de l'investissement direct étranger. Notre objectif commun doit être d'assurer la mise en œuvre de ces droits sociaux dans les Nations Unies et dans les organisations spécialisées. Cela vaut aussi pour le FMI et la Banque mondiale afin que leurs dispositions n'aillent pas à l'encontre des normes fondamentales du travail et ne violent pas les droits sociaux.

Les protestations vigoureuses qui ont vu le jour lors de la Réunion de l'OMC à Seattle ont montré aux pays industrialisés et aux pays en développement à quel point la question de la mondialisation des échanges et celle des normes sociales sont des questions brûlantes. C'est pourquoi nous soutenons l'OIT dans ses efforts visant à mettre en œuvre les droits des travailleurs.

*Original japonais: M. WATANABE (vice-ministre de la Coordination des Politiques, ministère de la Santé, du Travail et de la Prévoyance sociale, Japon) —* C'est pour moi un honneur de pouvoir m'adresser à la Conférence internationale du Travail pour sa première session du XXI<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, sous l'influence de la mondialisation, l'instabilité et les disparités accrues dans le monde du travail nous préoccupent de plus en plus. Comme le dit le préambule de la Constitution de l'OIT de 1919, cette Organisation se doit de garantir la paix universelle en améliorant, des «conditions de travail impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger».

Aujourd'hui, il appartient à l'OIT de garantir le travail décent pour que la mondialisation profite à tous. Il s'agit là d'un rôle de plus en plus important. Le Japon, qui est Membre de l'OIT depuis sa création, a joué un rôle actif à cet effet.

Nous saluons le Directeur général dont le rapport donne une orientation essentielle à nos travaux futurs. Comme le mentionne le rapport, l'un des défis essentiels de la mondialisation est la question des normes du travail et du commerce. Cette question sera vraisemblablement examinée lors de la Conférence ministérielle de l'OMC en novembre à Doha au Qatar. Cependant, nous estimons que l'OIT a un rôle essentiel à jouer concernant la dimension sociale de la libéralisation des échanges en collaboration avec d'autres organisations internationales. Mais comme seule institution spécialisée dans les questions sociales, l'OIT devra œuvrer constamment pour renforcer sa présence.

La mondialisation actuelle est la conséquence du développement rapide des technologies de l'information; certains pays ont pu intégrer ces technologies de l'information et de ce fait connaître un développe-

ment rapide tandis que d'autres sont restés à la traîne. La nouvelle économie fait du développement des ressources humaines un défi important pour tous les Etats Membres. Par conséquent, l'OIT se doit de créer plus d'emplois par le biais du développement des ressources humaines ce qui est, pour nous, la base du travail décent. Nous sommes également très conscients de l'importance de cette question. C'est pourquoi nous appuyons le Programme de développement des qualifications pour l'Asie et le Pacifique et nous allons accueillir la quatrième Réunion ministérielle pour le développement des ressources humaines de l'APEC à Kumamoto du 27 au 30 septembre de cette année. Cette réunion rassemblant tous les ministres chargés du développement des ressources humaines de l'Asie-Pacifique devrait contribuer à l'instauration du travail décent dans ce monde.

L'ordre du jour de cette réunion de l'APEC comporte également un point sur les parties prenantes aux ressources humaines et nous nous attendons à la participation des employeurs et des travailleurs. Comme l'a prouvé la crise asiatique, la promotion du dialogue social est essentielle au développement économique durable.

La question de VIH/SIDA sur le lieu de travail prend une importance croissante et on assiste à une prise de conscience de la gravité du problème. Nous avons opéré dans notre pays une fusion entre le ministère du Travail, traditionnellement chargé des questions sociales, et le ministère de la Santé, traditionnellement chargé des questions sanitaires; il s'agit maintenant du ministère de la Santé, du Travail et de la Prévoyance sociale. Dans ce nouveau cadre, les politiques en matière de santé, élaborées par régions, et les politiques sociales, préparées par secteurs professionnels, vont s'attaquer aux problèmes des maladies transmissibles dont le VIH/SIDA. Notre pays a organisé d'importants débats sur les maladies transmissibles lors du sommet de Kijushu-Okinawa en l'an 2000. La mondialisation a accru le rôle des organisations internationales. Elles doivent, et plus particulièrement l'OIT, pour répondre à ces attentes, se faire mieux comprendre et connaître dans la population de leurs Etats Membres. La croissance économique a enregistré un recul dans de nombreux pays; c'est pourquoi il est essentiel que l'OIT conserve présent à l'esprit que ses activités sont financées par les contributions des Etats Membres qui sont le fruit du travail de la population de chaque pays. Dans un esprit de consensus, notre pays va appuyer également le projet de programme et de budget qui prévoit une augmentation de 5 millions de dollars; cependant, nous devons suivre attentivement la façon dont nous utilisons ces sommes pour qu'elles puissent œuvrer en faveur de la justice sociale et de la paix universelle.

*Original arabe: M. MAZHAR (conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Egypte) —* Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. Je voudrais, au nom de ma délégation, féliciter M<sup>me</sup> la Présidente pour son élection à la présidence de cette session de la Conférence. A l'occasion de la tenue de la Conférence internationale du Travail en sa 89<sup>e</sup> session, j'ai également le plaisir de vous saluer au nom des employeurs d'Egypte et de vous souhaiter le plein succès dans vos travaux.

Nous notons que tous les sujets débattus au cours de cette session sont d'une extrême importance, en particulier le sujet choisi par le Directeur général du

BIT, le travail décent, qui se fonde sur l'éducation, la formation, la création d'emplois, les salaires adéquats ainsi que le milieu de travail et nous avons eu l'honneur de débattre de ces questions avec M. le Directeur général lorsqu'il s'est rendu au Caire en avril dernier.

Nous accordons aussi une grande importance à la sécurité sociale ainsi qu'aux assurances sociales. Nous encourageons la mise sur pied d'un réseau intégré de sécurité sociale car ceci constitue un moyen efficace pour promouvoir le développement humain, en particulier dans les pays où les revenus individuels sont bas.

La Fédération des industries égyptiennes accorde une grande importance à la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et œuvre à l'application des principes contenus dans la Déclaration. L'Égypte a ratifié toutes les conventions relatives à cette Déclaration et notre fédération réaffirme à cette occasion l'importance du rapport global qui examine cette année les différentes formes de travail forcé.

Nous voulons cependant faire quelques observations dont nous espérons qu'elles retiendront l'attention de la Conférence ainsi que de ses commissions spécialisées.

Tout d'abord, je voudrais revenir à certains paragraphes de la Constitution de l'Organisation, en particulier au paragraphe V de la Déclaration de Philadelphie qui affirme que dans les modalités de l'application des principes énoncés dans la Déclaration; «il doit être dûment tenu compte du degré de développement social et économique et de chaque peuple». Ce paragraphe de la Constitution prend toute sa signification dans les circonstances actuelles, vu les développements observés et le nouvel ordre mondial,

ainsi que l'appel accru à lier la libéralisation du commerce aux normes internationales du travail, ce qui pourrait exposer les pays en développement à des risques importants.

En application des objectifs de l'OIT, à savoir la réalisation du développement humain et économique, nous soulignons l'importance de prendre en considération la situation des pays en développement.

L'appel à lier les normes internationales du travail et la libéralisation du commerce va entraver le progrès économique dans les pays en développement et par conséquent le progrès social, ce qui portera des préjudices énormes à la plupart des peuples des pays concernés. Par conséquent, la voie adéquate pour les protéger n'est pas de lier le commerce aux normes mais au développement économique afin que tout le monde puisse avoir une part raisonnable des fruits de l'économie mondiale. Par conséquent, nous pensons qu'il est nécessaire de se mettre d'accord pour dire que la mondialisation des normes et le suivi de leur application doivent se faire par étapes et non pas en une seule fois. Ceci devrait aller de pair, pour les pays en développement, avec les réformes économiques et passer par une période de transition.

Cette approche progressive va permettre à l'OIT d'améliorer sa performance en réadaptant les normes internationales du travail d'une part, et de tenter de rassembler les ressources nécessaires pour jouer son rôle en matière de partenariat technique, d'autre part. Nous pouvons suivre de près l'application des normes et les progrès sociaux réalisés par les pays en développement, sur le plan de la législation et la pratique, en nous fondant sur le rapport annuel énoncé dans la Déclaration.

*(La séance est levée à 12 h 45.)*